



États financiers consolidés
Corporation Nuvei

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains)

Table des matières

	Pages
Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	3
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	4
États financiers consolidés	9
États consolidés de la situation financière	9
États consolidés du résultat net et du résultat global	11
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	12
États consolidés des variations des capitaux propres	13
Notes annexes	14
1. Entité publiante	14
2. Base de préparation et de consolidation	14
3. Méthodes comptables significatives et nouvelles méthodes comptables	16
4. Regroupements d'entreprises	32
5. Créances clients et autres débiteurs	35
6. Stocks	35
7. Autres actifs	35
8. Immobilisations corporelles	36
9. Immobilisations incorporelles et goodwill	37
10. Montant à payer à des commerçants	39
11. Autres passifs	39
12. Facilités de crédit et emprunts	40
13. Capital-actions	43
14. Produits des activités ordinaires et charges par nature	45
15. Charges financières nettes	46
16. Accords de paiement fondé sur des actions	46
17. Impôt sur le résultat	50
18. Bénéfice net (perte nette) par action	55
19. Secteurs d'exploitation	55
20. Instruments financiers et engagements	56
21. Détermination des justes valeurs	59
22. Transactions entre parties liées	62
23. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie	62
24. Informations à fournir sur le capital	63
25. Éventualités	63
26. Événement postérieur à la date de clôture	63

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LE CONTROLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la société, sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances, est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de la communication de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société conformément à l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Selon cette évaluation, la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société était efficace au 31 décembre 2023.

L'étendue de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information financière a exclu les contrôles, les politiques et les procédures de Paya Holdings Inc. (« Paya »), qui a été acquise le 22 février 2023. La contribution de Paya à nos états consolidés du résultat et du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est constituée de produits des activités ordinaires de 262,6 M\$ sur nos produits des activités ordinaires consolidés de 1 189,9 M\$. En outre, au 31 décembre 2023, le total des actifs et le total des passifs de Paya, compte non tenu du goodwill, des marques de commerce, des technologies, des relations avec les partenaires et les commerçants et du passif d'impôt différé, représentaient respectivement 7 % et 12 % des actifs et des passifs du groupe consolidé. Les montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris à la date de cette acquisition sont indiqués à la note 4 des états financiers consolidés de la société, y compris les notes annexes pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 (les « états financiers consolidés »).

L'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2023 a été auditée par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrits indépendants, comme il est indiqué dans son rapport figurant aux présentes.

/s/ Philip Fayer
Philip Fayer
Chef de la direction
Le 5 mars 2024

/s/ David Schwartz
David Schwartz
Chef des finances
Le 5 mars 2024



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Corporation Nuvei

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Corporation Nuvei et de ses filiales (collectivement, la « société ») aux 31 décembre 2023 et 2022, et des états consolidés du résultat net et du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »).

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2023 et 2022 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »). De plus, à notre avis, la société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction de la société est responsable des présents états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière figurant dans le « Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (des États-Unis) (le « PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficace a été maintenu dans tous ses aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des informations fournies dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables retenus et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Comme il est décrit dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu Paya Holdings Inc. et ses filiales (« Paya ») de son évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023 parce qu'elle a été acquise par la société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Nous avons également exclu Paya de notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Paya est une filiale en propriété exclusive dont le total des actifs et le total des produits des activités ordinaires exclus de l'évaluation de la direction et de notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière représentent respectivement 7 % et 22 % des montants présentés dans les états financiers consolidés connexes au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image précise et fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont des questions soulevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou qui doivent être communiquées au comité d'audit et qui i) sont liées à des comptes ou des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et ii) pour lesquelles nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur celles-ci ni sur les comptes ou informations connexes.

Acquisition de Paya Holdings Inc. - Évaluation des immobilisations incorporelles que sont les technologies et les relations avec les partenaires et les commerçants

Comme il est indiqué aux notes 3 et 4 des états financiers consolidés, la société a acquis 100 % des actions de Paya Holdings Inc. (« Paya ») au cours de l'exercice 2023 pour une contrepartie totale de 1 401,3 M\$. Dans les immobilisations incorporelles acquises, une tranche de 178,2 M\$ a été comptabilisée au titre des technologies et une tranche de 455,4 M\$, au titre des relations avec les partenaires et les commerçants. Aux fins de son estimation de la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises, la direction utilise la méthode de l'actualisation des flux de redevances pour évaluer les technologies et la méthode fondée sur les bénéfices excédentaires pour évaluer les relations avec les partenaires et les commerçants au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés. La direction a exercé son jugement pour évaluer la juste valeur des immobilisations incorporelles acquises, ce qui a nécessité l'utilisation d'hypothèses à l'égard des prévisions des produits des activités ordinaires et des marges du BAIIA, des taux d'attrition pour les partenaires et les commerçants, des taux de redevances et des taux d'actualisation.

Les faits suivants ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles que sont les technologies et les relations avec les partenaires et les commerçants acquises dans le cadre de l'acquisition de Paya constituait une question critique de l'audit : i) le degré élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures relatives à l'évaluation de la juste valeur de ces immobilisations incorporelles acquises en raison du jugement exercé par la direction lors de l'établissement des estimations; ii) le travail d'audit important nécessaire pour évaluer les hypothèses à l'égard des prévisions des produits des activités ordinaires et des marges du BAIIA, des taux d'attrition pour les partenaires et les commerçants, des taux de redevances et des taux d'actualisation, et iii) les efforts d'audit que nous avons déployés ont compris l'utilisation de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Dans le cadre de ces procédures, l'efficacité des contrôles liés à la comptabilisation de l'acquisition par la direction, y compris les contrôles sur l'évaluation des immobilisations incorporelles que sont les technologies et les relations avec les partenaires et les commerçants et les contrôles sur l'élaboration des hypothèses à l'égard des prévisions des produits des activités ordinaires et des marges du BAIIA, des taux d'attrition pour les partenaires et les commerçants, des taux de redevances et des taux d'actualisation, a été testé. Ces procédures consistaient entre autres : i) à lire le contrat d'achat et ii) à tester les processus de la direction pour estimer la juste valeur des immobilisations corporelles que sont les technologies et les relations avec les partenaires et les commerçants. Lors des tests des processus de la direction, l'auditeur a évalué le caractère approprié des méthodes d'évaluation, testé l'exhaustivité et l'exactitude des données fournies par la direction et évaluer le caractère raisonnable des

hypothèses à l'égard des prévisions des produits des activités ordinaires et des marges du BAIIA, des taux d'attrition pour les partenaires et les commerçants, des taux de redevances et des taux d'actualisation. L'évaluation du caractère raisonnable des prévisions des produits des activités ordinaires et des marges du BAIIA et des taux d'attrition pour les partenaires et les commerçants nécessite la prise en compte de la performance actuelle et passée de la société acquise, des regroupements d'entreprise semblables précédemment réalisés par la société et de la cohérence avec les renseignements de tiers. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont été utilisés pour nous aider à évaluer le caractère approprié des méthodes et des modèles de la direction, ainsi que le caractère raisonnable des taux de redevance et des taux d'actualisation en tenant compte des regroupements d'entreprise semblables précédemment réalisés par la société et les données pour le secteur d'activité.

Test de dépréciation du goodwill des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») Corporation Nuvei et Paiements numériques

Comme il est décrit aux notes 3 et 9 des états financiers consolidés, le solde du goodwill de la société s'élevait à 1 987,7 M\$ au 31 décembre 2023, dont 1 236,6 M\$ pour l'UGT Corporation Nuvei et 735,8 M\$ pour l'UGT Paiements numériques. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois l'an au 1^{er} octobre et chaque fois qu'un indice de dépréciation est décelé. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill a été affecté aux UGT de la société, lesquelles représentent le plus bas niveau au sein de la société auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur d'une UGT diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité. La direction a déterminé la valeur recouvrable des UGT d'après la juste valeur diminuée des coûts de la vente, qui a été estimée au moyen d'une approche par le résultat, soit les flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie actualisés tiennent compte des flux de trésorerie futurs de chaque UGT, qui sont ensuite actualisés au moyen d'un taux d'actualisation. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les prévisions les plus récentes approuvées par la direction. Les principales hypothèses utilisées pour établir les flux de trésorerie actualisés comprenaient les estimations à l'égard des prévisions des produits des activités ordinaires et des marges du BAIIA pour déterminer les flux de trésorerie futurs, ainsi que les taux d'actualisation. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée par suite du test de dépréciation de 2023.

Les faits suivants ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures relatives au test de dépréciation du goodwill des UGT Corporation Nuvei et Paiements numériques constituait une question critique de l'audit : i) le jugement et les travaux de l'auditeur dans la mise en œuvre de procédures relatives aux valeurs recouvrables estimées par la direction pour les UGT Corporation Nuvei et Paiements numériques, lesquelles comprennent l'évaluation des principales hypothèses liées aux volumes de ventes estimatifs pour déterminer les prévisions des produits des activités ordinaires et des marges du BAIIA pour déterminer les flux de trésorerie futurs, ainsi que les taux d'actualisation; et ii) les travaux d'audit ont nécessité le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures comprenaient, entre autres, i) le test de l'efficacité des contrôles relatifs au test de dépréciation du goodwill par la direction et ii) le test du processus utilisé par la direction pour estimer les valeurs recouvrables des UGT Corporation Nuvei et Paiements numériques. Les tests à l'égard du processus utilisé par la direction ont compris l'évaluation du caractère approprié de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, estimée selon une approche par le résultat, soit des flux de trésorerie actualisés, l'évaluation de l'exhaustivité et de l'exactitude des données sous-jacentes fournies par la direction et l'évaluation du caractère raisonnable des



principales hypothèses, y compris les estimations à l'égard des prévisions des produits des activités ordinaires et des marges du BAIIA pour déterminer les flux de trésorerie futurs, ainsi que les taux d'actualisation. L'évaluation des principales hypothèses de la direction concernant les estimations à l'égard des prévisions des produits des activités ordinaires et des marges du BAIIA pour déterminer les flux de trésorerie futurs a nécessité d'évaluer le caractère raisonnable des principales hypothèses utilisées par la direction compte tenu i) du rendement actuel et passé des UGT Corporation Nuvei et Paiements numériques et ii) de la cohérence de ces hypothèses avec les éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit. Des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont été utilisés pour nous aider à évaluer le caractère approprié des méthodes et des approches de la direction, ainsi que le caractère raisonnable des taux d'actualisation.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal, Canada

Le 5 mars 2024

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société depuis 2005.

Corporation Nuvei

États consolidés de la situation financière

Aux 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains)

	Note	2023 \$	2022 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		170 435	751 686
Créances clients et autres débiteurs	5	105 755	61 228
Stocks	6	3 156	2 117
Charges payées d'avance		16 250	12 254
Impôt à recevoir	17	4 714	3 126
Partie courante des avances consenties à des tiers		—	579
Partie courante des actifs sur contrat		1 038	1 215
Autres actifs courants	7, 26	7 582	—
Total des actifs courants avant les fonds distincts		308 930	832 205
Fonds distincts		1 455 376	823 666
Total des actifs courants		1 764 306	1 655 871
Actifs non courants			
Avances consenties à des tiers		—	1 721
Immobilisations corporelles	8	33 094	31 881
Immobilisations incorporelles	4, 9	1 305 048	694 995
Goodwill	4, 9	1 987 737	1 114 593
Actifs d'impôt différé	17	4 336	17 172
Actifs sur contrat		835	997
Dépôts auprès de fournisseurs de services de traitement des paiements et autres dépôts		4 310	4 757
Autres actifs non courants	7, 21	35 601	2 682
Total de l'actif		5 135 267	3 524 669

Corporation Nuvei

États consolidés de la situation financière Aux 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains)

	Note	2023 \$	2022 \$
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	10	179 415	125 533
Impôt à payer	17	25 563	16 864
Partie courante des facilités de crédit et emprunts	12	12 470	8 652
Autres passifs courants	11	7 859	4 224
Total des passifs courants avant le montant à payer à des commerçants		225 307	155 273
Montant à payer à des commerçants		1 455 376	823 666
Total des passifs courants		1 680 683	978 939
Passifs non courants			
Facilités de crédit et emprunts	12	1 248 074	502 102
Passifs d'impôt différé	17	151 921	61 704
Autres passifs non courants	11	10 374	2 434
Total du passif		3 091 052	1 545 179
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires			
Capital-actions	13	1 969 734	1 972 592
Surplus d'apport		324 941	202 435
Déficit		(224 902)	(166 877)
Cumul des autres éléments du résultat global		(43 456)	(39 419)
		2 026 317	1 968 731
Participation ne donnant pas le contrôle		17 898	10 759
Total des capitaux propres		2 044 215	1 979 490
Total du passif et des capitaux propres		5 135 267	3 524 669
Éventualités	25		
Événement postérieur à la date de clôture	26		
Approuvé par le conseil d'administration,			
	/s/ Philip Fayer	/s/ Timothy Andrew Dent	
	Président du conseil d'administration	Président du comité d'audit	

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Nuvei

États consolidés du résultat net et du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)

	Note	2023 \$	2022 \$
Produits des activités ordinaires	14	1 189 893	843 323
Coût des ventes	14	222 906	171 425
Marge brute		966 987	671 898
Frais de vente et charges générales et administratives	14	850 090	590 966
Bénéfice d'exploitation		116 897	80 932
Produits financiers	15	(9,283)	(13 694)
Charges financières	15	121 334	22 841
Charges financières nettes		112 051	9 147
Profit de change		(10 101)	(15 752)
Bénéfice avant impôt sur le résultat		14 947	87 537
Charge d'impôt sur le résultat	17	15 643	25 582
Résultat net		(696)	61 955
Autres éléments du résultat global, après impôt			
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :			
Établissements à l'étranger – écart de conversion		3 065	(30 858)
Variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie		(6 608)	—
Reclassement en résultat net de la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie		(494)	—
Résultat global		(4 733)	31 097
Résultat net attribuable aux éléments suivants :			
Porteurs d'actions ordinaires de la société		(7 835)	56 732
Participation ne donnant pas le contrôle		7 139	5 223
		(696)	61 955
Résultat global attribuable aux éléments suivants :			
Porteurs d'actions ordinaires de la société		(11 872)	25 874
Participation ne donnant pas le contrôle		7 139	5 223
		(4 733)	31 097
Résultat net	18		
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société			
De base		(0,06)	0,40
Dilué		(0,06)	0,39

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Nuvei

Tableaux consolidés des flux de trésorerie Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains)

	Note	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net		(696)	61 955
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Amortissement des immobilisations corporelles	8	14 448	8 483
Amortissement des immobilisations incorporelles	9	121 975	93 009
Amortissement des actifs sur contrat		1 618	1 941
Paielements fondés sur des actions	14	134 609	139 103
Charges financières nettes	15	112 051	9 147
Profit de change		(10 101)	(15 752)
Charge d'impôt sur le résultat	17	15 643	25 582
Réévaluation de la juste valeur des investissements		974	—
Perte sur cession		1 154	175
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	23	(12 414)	(10 881)
Intérêts payés		(92 319)	(23 370)
Intérêts reçus		12 727	10 753
Impôt sur le résultat payé – montant net		(36 664)	(32 482)
		263 005	267 663
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	4	(1 379 778)	—
Paielement de contrepartie conditionnelle liée à une acquisition		—	(2 012)
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(10 200)	(13 744)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9	(44 880)	(34 578)
Acquisition de commissions de revendeurs	9	(20 318)	(2 426)
Cession (acquisition) d'autres actifs non courants	7	(32 225)	466
Émission d'un prêt	7	(6 905)	—
Diminution nette des avances consenties à des tiers		245	2 059
		(1 494 061)	(50 235)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Actions rachetées et annulées	13	(56 042)	(166 609)
Coûts de transaction liés à l'émission d'actions		—	(903)
Produit de l'exercice d'options sur actions	13	8 167	2 072
Remboursement de facilités de crédit et emprunts	12	(127 840)	(5 120)
Produit de facilités de crédit et emprunts	12	898 548	—
Frais de financement liés aux facilités de crédit et emprunts	12	(39 438)	—
Paielement d'obligations locatives		(5 711)	(3 727)
Dividende versé aux actionnaires	13	(27 923)	—
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	20	—	(39 751)
Dividende versé par une filiale au titre de la participation ne donnant pas le contrôle		—	(260)
		649 761	(214 298)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie			
		44	(20)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		(581 251)	3 110
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
		751 686	748 576
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
		170 435	751 686

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Nuvei

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains)

	Note	Attribuable aux actionnaires de la société						Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Capital-action	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global				
					Écarts de conversion cumulés	Réserve de couverture de flux de trésorerie			
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au 1^{er} janvier 2022		2 057 105	69 943	(108 749)	(8 561)	—	12 102	2 021 840	
Apports et distributions									
Exercice des instruments sous-jacents aux paiements fondés sur des actions et réglés en titres de capitaux propres	13, 16	6 061	(3 989)	—	—	—	—	2 072	
Paiements fondés sur des actions et réglés en titres de capitaux propres	4, 16	—	139 103	—	—	—	—	139 103	
Incidence fiscale des paiements fondés sur des actions et réglés en titres de capitaux propres		—	(2 622)	—	—	—	—	(2 622)	
Actions rachetées et annulées	13	(75 902)	—	(53 933)	—	—	—	(129 835)	
Incidence du passif au titre des rachats d'actions	12	(14 672)	—	(27 812)	—	—	—	(42 484)	
Dividende versé par une filiale au titre de la participation ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	(260)	(260)	
Incidence de l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle, après impôt	20	—	—	(33 115)	—	—	(6 306)	(39 421)	
Bénéfice net et résultat global		—	—	56 732	(30 858)	—	5 223	31 097	
Solde au 31 décembre 2022		1 972 592	202 435	(166 877)	(39 419)	—	10 759	1 979 490	
Solde au 1^{er} janvier 2023		1 972 592	202 435	(166 877)	(39 419)	—	10 759	1 979 490	
Apports et distributions									
Exercice des instruments sous-jacents aux paiements fondés sur des actions et réglés en titres de capitaux propres	13, 16	30 520	(22 353)	—	—	—	—	8 167	
Paiements fondés sur des actions et réglés en titres de capitaux propres	4, 16	—	144 435	—	—	—	—	144 435	
Incidence fiscale des paiements fondés sur des actions et réglés en titres de capitaux propres		—	424	—	—	—	—	424	
Incidence du passif au titre des rachats d'actions	13	(33 378)	—	(22 093)	—	—	—	(55 471)	
Dividendes déclarés	13	—	—	(28 097)	—	—	—	(28 097)	
Résultat net et résultat global		—	—	(7 835)	3 065	(7 102)	7 139	(4 733)	
Solde au 31 décembre 2023		1 969 734	324 941	(224 902)	(36 354)	(7 102)	17 898	2 044 215	

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

1. Entité publiante

Corporation Nuvei (« Nuvei » ou la « société ») est un fournisseur mondial de technologies de paiement offrant des solutions aux entreprises en Amérique du Nord, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, en Amérique latine et en Asie-Pacifique. Nuvei est domiciliée au Canada et son siège social est situé au 1100, boulevard René-Lévesque, 9^e étage, Montréal (Québec). Nuvei est la société mère ultime du groupe et a été constituée le 1^{er} septembre 2017 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »).

Les actions à droit de vote subordonné de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « TSX ») et à la cote du Nasdaq Global Select Market (« Nasdaq ») sous le symbole « NVEI ».

2. Base de préparation et de consolidation

Énoncé de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022 et pour les exercices clos à ces dates a été autorisée par le conseil d'administration de la société le 5 mars 2024.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui suit :

- la contrepartie conditionnelle, les placements et les instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur;
- les transactions relatives à la rémunération fondée sur des actions, qui sont évaluées selon IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* (note 16).

Secteur d'exploitation

La société a un secteur d'exploitation à présenter au titre de la prestation de solutions technologiques de paiement à des commerçants et à des partenaires.

Estimations, jugements et hypothèses

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction formule des estimations, des jugements et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits des activités ordinaires et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations, de ces jugements et de ces hypothèses.

Jugements

Les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés comprennent les suivants :

Comptabilisation des produits des activités ordinaires (note 3)

L'identification des contrats conclus avec des clients qui sont générateurs de produits des activités ordinaires, l'identification des obligations de prestation, la détermination du prix de transaction et la répartition entre les obligations de prestation identifiées, l'utilisation de la méthode de comptabilisation des produits des activités ordinaires appropriée pour chaque obligation de prestation et le degré d'avancement des obligations

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

de prestation remplies progressivement constituent les principaux aspects du processus de comptabilisation des produits des activités ordinaires. Ils nécessitent tous le recours au jugement et l'utilisation d'hypothèses. Par ailleurs, la société a exercé son jugement pour évaluer si elle agissait pour son propre compte ou comme mandataire à l'égard de ses services de transaction et de traitement.

Détermination de la juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables après un regroupement d'entreprises (note 4)

La société a recours à des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans un regroupement d'entreprises, qui sont généralement fondées sur des prévisions relatives à la totalité des flux de trésorerie actualisés nets futurs attendus. Ces évaluations sont étroitement liées aux hypothèses formulées par la direction relativement au rendement futur des actifs connexes et au taux d'actualisation appliqué, hypothèses que poserait un intervenant du marché.

Comptabilisation de la charge au titre des paiements fondés sur des actions subordonnés à des conditions de performance (note 16)

La charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions pour lesquels les conditions de performance n'ont pas encore été remplies est déterminée selon une estimation de la probabilité d'atteinte des conditions de performance et du moment où les conditions seront atteintes, probabilité qui est difficile à prévoir. La charge finale n'est établie qu'une fois que le résultat final est connu.

Détermination de la juste valeur des services rendus par une tierce partie (note 16)

Lors de l'émission de paiements fondés sur des actions en contrepartie de services rendus par une tierce partie aux termes d'un contrat, la société comptabilise la juste valeur des services rendus par la tierce partie en estimant la juste valeur des services reçus aux termes du contrat, plutôt qu'en utilisant la juste valeur des actions émises en contrepartie des services. La direction a fait preuve d'un jugement important pour déterminer que la juste valeur des services pouvait être évaluée avec plus de fiabilité dans le cadre de l'échange.

Hypothèses et incertitudes relatives aux estimations

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice comprennent notamment :

- l'estimation de la valeur recouvrable du goodwill (note 9);
- l'estimation de la provision pour pertes sur les comptes de commerçants (note 11);
- l'estimation de la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 16);
- l'estimation de la valeur recouvrable des soldes d'impôt pour la comptabilisation des actifs d'impôt (note 17);
- l'estimation de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 (note 21).

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

3. Méthodes comptables significatives et nouvelles méthodes comptables

Les méthodes comptables significatives décrites ci-après ont été appliquées de la même manière à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, et elles ont également été appliquées de la même manière par les filiales de la société, sauf indication contraire.

Monnaie étrangère

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle de la société.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la société aux cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur lorsque la juste valeur a été établie. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le résultat net.

Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis en dollars américains au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits des activités ordinaires et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars américains au cours de change moyen en vigueur pour la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre de réserve cumulée au titre des écarts de conversion (cumul des autres éléments du résultat global), sauf dans la mesure où l'écart de conversion est affecté à la participation ne donnant pas le contrôle.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition à la date d'acquisition. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une entreprise correspond à la juste valeur des actifs transférés et de tout passif et tout titre de capitaux propres émis par la société à la date à laquelle le contrôle de l'entreprise acquise est obtenu. La contrepartie transférée inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie conditionnelle. La contrepartie conditionnelle est ensuite réévaluée à la juste valeur, et tout profit ou toute perte qui en résulte est comptabilisé et porté dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. La contrepartie conditionnelle dont le paiement est tributaire du maintien en poste des principaux employés au sein de la société est passée en charges sur la période de service. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont en général initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. La société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Si cette contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de l'entreprise acquise, la différence est comptabilisée immédiatement dans les états consolidés du résultat net et du résultat global à titre de profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Aux fins de son estimation de la juste valeur des immobilisations incorporelles, la direction utilise la méthode fondée sur les bénéfices excédentaires pour évaluer les relations avec les partenaires et les commerçants, et la méthode de l'actualisation des flux de redevances pour évaluer les technologies au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés. La direction a élaboré des hypothèses liées aux prévisions des produits des activités ordinaires et de la marge du BAIIA, des taux d'attrition des partenaires et des commerçants, des taux de redevance et des taux d'actualisation.

Si la répartition finale du prix d'achat dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est incomplète, la société comptabilise des montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Les montants provisoires sont ajustés pendant la période d'évaluation pour refléter les nouvelles informations obtenues sur les faits et les circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur le montant comptabilisé à cette date. La période d'évaluation est la période allant de la date d'acquisition à la date à laquelle la société obtient l'information complète sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition, sous réserve d'un maximum d'un an.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres d'emprunt ou de titres de capitaux propres, et les autres coûts directs découlant d'un regroupement d'entreprises ne sont pas considérés comme faisant partie de l'acquisition de l'entreprise et sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et inclus dans les frais de vente et charges générales et administratives aux états consolidés du résultat net et du résultat global.

Méthode de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes des entités sur lesquelles la société exerce le contrôle. Il y a contrôle lorsque la société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de son engagement dans l'entité et lorsqu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur les activités de celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise du contrôle et jusqu'à la date de la perte du contrôle.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Les principales filiales de la société, leur territoire de constitution et le pourcentage de participation que la société détient dans chacune d'elles sont présentés ci-après.

Filiale	Territoire de constitution	Pourcentage de participation
Loan Payment Pro (« LPP »)	États-Unis	100 %
Nuvei Commerce LLC	États-Unis	100 %
Nuvei Consulting Services Ltd.	Israël	100 %
Nuvei International Group Limited	Guernesey	100 %
Nuvei Ltd.	Chypre	100 %
Nuvei Technologies Corp.	Canada	100 %
Nuvei Technologies Inc.	États-Unis	100 %
Nuvei Technology & Services B.V.	Pays-Bas	100 %
Nuvei US LLC	États-Unis	100 %
Paya Holdings Inc.	États-Unis	100 %
Paya Inc.	États-Unis	100 %
SimplexCC Ltd.	Israël	100 %

Participation ne donnant pas le contrôle

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans lequel la participation est inférieure à 100 %, une participation ne donnant pas le contrôle est évaluée à la juste valeur ou en fonction de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. L'évaluation est effectuée pour chacune des transactions. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la société dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que les profits et les pertes qui découlent des transactions intragroupe, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Obligations de prestation et méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou services promis est transféré aux clients de la société, pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle la société s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. La nature des obligations de prestation des contrats conclus avec des clients et le moment où elles sont remplies, y compris les conditions de paiement importantes, ainsi que les méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires connexes, sont décrits ci-après.

Services de transaction et de traitement offerts aux commerçants

Les produits des activités ordinaires de la société tirés des services de transaction et de traitement offerts aux commerçants proviennent principalement des services de traitement des paiements liés au commerce électronique et aux points de vente au détail et découlent des relations établies avec les différents commerçants et partenaires. De plus, les produits des activités ordinaires tirés des services de transaction et de traitement sont régis par des contrats conclus avec des institutions financières et d'autres acquéreurs commerçants. Les contrats stipulent les types de services et précisent la manière dont les frais seront engagés et calculés. Les produits des activités ordinaires tirés des services de transaction et de traitement offerts aux commerçants sont générés par le traitement des transactions de paiement électronique pour le compte des commerçants.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Les produits des activités ordinaires de la société tirés des transactions et du traitement sont principalement composés a) de frais calculés en fonction d'un pourcentage de la valeur monétaire des transactions traitées; b) de frais calculés en fonction du nombre de transactions traitées; c) de frais de service et de souscription; ou d) d'une combinaison de ces frais qui sont associés aux services de transaction et de traitement.

La société s'est engagée envers ses clients à assurer quotidiennement le traitement des transactions demandées par le client pendant la durée du contrat. La société a déterminé que les services de transaction et de traitement correspondent à une série de jours distincts de service qui sont sensiblement les mêmes et qui suivent la même tendance de transfert vers le client. En conséquence, la société a déterminé que les ententes conclues avec les commerçants en ce qui concerne les services de transaction et de traitement représentent une obligation de prestation. La quasi-totalité des produits des activités ordinaires de la société sont comptabilisés progressivement comme une série quotidienne pendant la durée des contrats.

Pour assurer les services de transaction et de traitement, la société achemine et compense chaque transaction, obtient l'autorisation pour celle-ci et demande le règlement des fonds à l'institution financière concernée, par l'intermédiaire du réseau de paiement applicable. Lorsque des tiers s'occupent du transfert de biens ou de services à un client, la société examine la nature de chaque bien ou service promis et évalue judicieusement si elle contrôle le bien ou le service avant qu'il ne soit transféré à un client ou si elle agit en tant que mandataire du tiers. Pour déterminer si elle contrôle ou non le bien ou le service avant qu'il ne soit transféré au client, la société évalue un certain nombre d'indicateurs, notamment si elle ou le tiers est le principal responsable de la prestation et quelle partie a un pouvoir discrétionnaire pour fixer le prix du bien ou du service. En se fondant sur l'évaluation de ces indicateurs, elle a conclu que sa promesse aux clients de leur fournir des services de transaction et de traitement est distincte des services fournis par les institutions financières émettrices de cartes et les réseaux de paiement en lien avec les transactions de paiement. Lorsque la société n'est pas en mesure de diriger l'utilisation des services fournis par les institutions financières émettrices de cartes et les réseaux de paiement et d'en tirer la quasi-totalité des avantages avant que ces services ne soient transférés au client, elle ne contrôle pas ces services avant qu'ils ne soient transférés au client. Par conséquent, la société présente les produits des activités ordinaires déduction faite des frais d'interchange perçus par les institutions financières émettrices de cartes et des frais perçus par les réseaux de paiement. Dans tous les autres cas, les produits des activités ordinaires tirés des services de transaction et de traitement sont constatés pour le montant brut, car la société agit pour son propre compte dans la convention.

Étant donné que le moment et la quantité des transactions à traiter par la société ne peuvent être déterminés à l'avance et que la contrepartie reçue dépend des utilisations des clients (par exemple, un pourcentage de la valeur de la transaction ou des frais fixes par transaction, le nombre de transactions de paiement traitées ou le nombre de cartes au dossier), le prix total de la transaction varie. La société a déterminé que l'obligation de prestation de services de transaction et de traitement aux commerçants répond aux critères d'exception de répartition de la contrepartie variable dans la mesure où a) les modalités du paiement variable se rapportent spécifiquement aux efforts de l'entité de satisfaire à l'obligation de prestation ou de transférer le service distinct et b) la répartition du montant de la contrepartie variable est entièrement affectée à l'obligation de prestation ou au bien ou service distinct et qu'elle est conforme à l'objectif de répartition, lorsque l'on tient compte de l'ensemble des obligations de prestation et des modalités de paiement du contrat. En conséquence, la société répartit et comptabilise la contrepartie variable durant la période où elle a le droit contractuel de facturer au client.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Autres produits des activités ordinaires

Dans le cadre de ses contrats conclus avec ses clients, la société peut vendre du matériel (« équipement au point de vente »). Le matériel se compose de terminaux ou de dispositifs de passerelle. La société ne fabrique pas de matériel, mais en achète auprès de fournisseurs tiers et le conserve en stock jusqu'à ce qu'un client l'achète. La société comptabilise les ventes de matériel comme une obligation de prestation distincte et inscrit les produits à leur prix de vente spécifique lorsqu'un client obtient le contrôle du matériel, soit généralement dès que le matériel est expédié.

Produits d'intérêts

Des produits d'intérêts peuvent être gagnés sur les fonds détenus pour le compte des clients. Bien qu'il ne s'agisse pas de produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, la société présente les produits d'intérêts sur les fonds détenus pour le compte de clients dans les produits des activités ordinaires, puisqu'ils sont gagnés sur des fonds détenus dans le cadre des activités génératrices de produits des activités ordinaires de la société.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts bancaires et des placements hautement liquides d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

Fonds distincts et montant à payer à des commerçants

Les fonds distincts se composent des règlements à recevoir et des montants détenus dans des comptes bancaires distincts, qui sont détenus au nom des commerçants lorsque la société se trouve dans la composante des mouvements de fonds du cycle des transactions de règlement. Un passif correspondant (le montant à payer à des commerçants) est comptabilisé au titre des montants devant être versés aux commerçants. Les comptes bancaires distincts sont détenus auprès des banques de la société et sont distincts des fonds d'exploitation. Les fonds distincts et les montants à payer à des commerçants sont radiés quand la transaction est réglée avec le commerçant.

Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Si des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Amortissement

L'amortissement est calculé pour passer en charges le coût des immobilisations corporelles, diminué de leur valeur résiduelle estimative selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, et il est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net comme suit :

Actif	Période
Terminaux aux points de vente	De 3 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau, mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs au titre du droit d'utilisation – contrats de location de bureaux	Durée du bail

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque date de clôture et ajustés au besoin.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Comptabilisation et évaluation

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets des entités acquises à leurs dates respectives d'acquisition. Le goodwill est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Recherche et développement de logiciels

La société met au point des logiciels qui sont utilisés pour fournir des services de traitement aux clients.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net lorsqu'elles sont engagées.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif uniquement si les coûts de développement peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le processus est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, si la société a l'intention d'achever le développement de l'actif et possède suffisamment de ressources pour le faire, et d'utiliser ou de vendre l'actif. Sinon, les frais de développement sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les frais de développement sont constatés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles, notamment les marques de commerce, les technologies, les rachats de commissions de revendeurs ainsi que les relations avec des partenaires et des commerçants, qui sont acquises par la société et ont une durée d'utilité définie, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les rachats de commissions de revendeurs représentent les montants versés à une organisation commerciale indépendante tierce pour racheter ses droits à de futurs paiements de commissions résiduelles. Lorsqu'une partie de la contrepartie payée est variable, elle est comptabilisée à sa juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées à titre d'ajustement du coût des immobilisations incorporelles.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net lorsqu'elles sont engagées.

Amortissement

L'amortissement est calculé pour passer en charges le coût des immobilisations incorporelles diminué de leur valeur résiduelle estimative, selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, et il est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net. Le goodwill n'est pas amorti.

Les durées d'utilité estimatives pour l'exercice considéré et l'exercice précédent sont les suivantes :

Actif	Période
Technologies	De 3 à 15 ans
Relations avec les partenaires et les commerçants	De 5 à 15 ans
Frais de développement et logiciels	De 3 à 5 ans
Rachats de commissions de revendeurs	7 ans
Marques de commerce	De 3 à 15 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque date de clôture et sont ajustés au besoin.

Dépréciation des actifs non financiers

À chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si c'est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation une fois l'an au 1^{er} octobre et chaque fois qu'un indice de dépréciation est décelé.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Le goodwill est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est affecté ne doit pas être plus grand qu'un secteur opérationnel.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est établie à l'aide de diverses techniques d'évaluation, notamment des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des multiples d'évaluation, des cours de marché et des évaluations indépendantes effectuées par des tiers, si cela est jugé nécessaire. Les modèles d'actualisation des flux de trésorerie tiennent compte des estimations, par la direction, des flux de trésorerie attendus de chaque actif ou UGT, qui sont ensuite actualisés selon un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de cet actif. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées aux prévisions les plus récentes

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

approuvées par la direction et sont ajustées au besoin afin d'exclure l'effet d'une restructuration future ou d'une amélioration des actifs.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net. Lorsqu'elles sont comptabilisées comme des UGT, les pertes de valeur sont tout d'abord portées en diminution de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis de celle des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises. Les pertes de valeur des actifs non financiers autres que le goodwill sont évaluées à chaque date de clôture en vue de déterminer si la perte de valeur s'est atténuée ou a été éliminée. Il y a reprise de perte de valeur lorsque les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable ont changé. Il n'y a reprise de perte de valeur que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été établie, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Provisions

Une provision est constituée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la société; ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés (donc l'obligation existe), mais qui n'est pas comptabilisée, car il est improbable que le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou toute autre cession d'avantages économiques soient nécessaires pour éteindre l'obligation, ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Provision pour pertes sur les comptes de commerçants

Des litiges surviennent de temps à autre entre un titulaire de carte et un commerçant, principalement lorsque le client est insatisfait de la qualité des marchandises ou des services offerts. Ces litiges peuvent ne pas être résolus en faveur du commerçant. Dans de tels cas, le montant de la transaction est remboursé au client par l'institution financière émettrice de la carte, mais ce montant est ensuite remboursé à l'institution par la société. La société facture ensuite au commerçant tout montant remboursé à l'institution financière. La société est donc exposée à un risque de crédit associé au commerçant, puisqu'elle assume la responsabilité du remboursement du montant total de la transaction au client du commerçant, même si le commerçant n'a pas les fonds suffisants pour rembourser la société. La société offre également des solutions de garantie des transactions à certains commerçants.

Une provision pour pertes sur les comptes de commerçants est maintenue afin d'absorber le montant non recouvrable des rejets de débit pour les transactions des commerçants qui ont été traitées précédemment et sur lesquelles des revenus ont été comptabilisés. La provision pour pertes sur les comptes de commerçants comprend des provisions spécifiquement réservées aux transactions de commerçants pour lesquelles les pertes peuvent être estimées. La direction évalue le risque lié à ces transactions et estime les pertes entraînées par les

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

transactions litigieuses en se fondant principalement sur l'expérience et d'autres facteurs pertinents. La direction réévalue la provision pour pertes sur les comptes de commerçants pour chaque période de présentation de l'information financière afin de s'assurer qu'elle est adéquate.

La charge nette liée à la provision pour pertes sur les comptes de commerçants est présentée dans les frais de vente et charges générales et administratives dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. Lorsqu'une solution de garantie des transactions est prévue dans le contrat avec le commerçant, la provision connexe pour pertes sur les comptes de commerçants est présentée dans le coût des ventes.

Contrats de location

Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés dans les immobilisations corporelles.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tout paiement au titre du contrat de location versé à la date de début ou avant cette date, majoré, le cas échéant, des coûts directs initiaux engagés et des coûts estimés pour démanteler et enlever l'actif sous-jacent ou pour remettre en état l'actif sous-jacent sur le site, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti selon le mode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. Par ailleurs, l'actif au titre du droit d'utilisation est soumis périodiquement à un test de dépréciation et ajusté pour refléter certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société ou du taux d'intérêt implicite du contrat de location, si ce taux peut être déterminé facilement.

L'évaluation de l'obligation locative comprend les paiements de loyers qui suivent :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance;
- les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes qui devraient être payées au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers exigibles durant une période de prolongation facultative si la société a la certitude raisonnable d'exercer l'option, ainsi que les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, à moins que la société n'ait la certitude raisonnable de ne pas résilier le contrat de location par anticipation.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée s'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant de la variation d'un indice ou d'un taux, s'il y a un changement dans l'estimation de la société des sommes à payer au titre d'une garantie de valeur

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

résiduelle, ou si la société revoit sa décision d'exercer ou non une option d'achat, de prolongation ou de résiliation du contrat de location.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée de cette façon, un ajustement équivalent est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à néant.

À la signature d'un contrat ou lors de la modification d'un contrat comprenant une composante locative, la société a choisi de ne pas comptabiliser séparément les composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser les composantes locatives et non locatives comme une seule composante.

Contrats à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

La société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives au titre de contrats de location à court terme et de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La société comptabilise en charges les paiements de loyers associés à ces contrats selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Classement et évaluation ultérieure

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVARG ») ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement dépend de la nature de l'instrument financier et de l'objectif pour lequel il a été acquis, et est déterminé lors de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers de la société ont été classés comme suit :

Instruments financiers	Classement
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Coût amorti
Fonds distincts	Coût amorti
Avances consenties à des tiers	JVRN
Dépôts auprès de fournisseurs de services de traitement des paiements et autres dépôts	Coût amorti
Prêt consenti ¹	Coût amorti
Actif financier dérivé ¹	JVARG
Placements ²	JVRN
Placements ²	JVARG
Passifs financiers	
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti
Passif financier dérivé ³	JVARG
Montant à payer à des commerçants	Coût amorti
Facilités de crédit et emprunts	Coût amorti

¹ Le prêt consenti et l'actif financier dérivé sont présentés au poste « Autres actifs courants » dans les états consolidés de la situation financière.

² Les placements sont présentés au poste « Autres actifs non courants » dans les états consolidés de la situation financière.

³ Le passif financier dérivé est présenté aux postes « Autres passifs courants » et « Autres passifs non courants » dans les états consolidés de la situation financière.

Les actifs financiers classés et évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables, et sont par la suite comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Les produits ou les charges d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif, sauf pour ce qui est des créances à court terme si l'effet de l'actualisation est non significatif.

Les actifs financiers qui ne satisfont pas aux conditions ci-dessus sont classés et évalués à la JVRN, et les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Un passif financier est classé à la JVRN s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'une contrepartie éventuelle dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur sont évalués à leur juste valeur, et les profits nets et les pertes nettes, y compris les charges d'intérêts, sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Décomptabilisation

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de l'actif expirent ou lorsqu'elle transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels découlant de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. La société décomptabilise également un passif financier si les conditions de celui-ci sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas la société comptabilise à la juste valeur un nouveau passif financier fondé sur les conditions modifiées. La société examine des facteurs quantitatifs et qualitatifs pour déterminer si les modalités du passif modifié sont substantiellement différentes. Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la contrepartie payée (y compris les actifs hors trésorerie transférés ou les passifs repris) est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté aux états consolidés de la situation financière seulement si la société a un droit juridique de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Dépréciation des actifs financiers non dérivés

À chaque date de clôture, la société comptabilise des corrections de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers constatés au coût amorti.

Comme les créances clients et autres débiteurs de la société constituent des débiteurs sans composante financement et dont l'échéance est inférieure à 12 mois, la société applique l'approche simplifiée pour calculer les pertes de crédit attendues. Par conséquent, elle ne tient pas compte des variations du risque de crédit lié à ses créances clients et autres débiteurs, mais comptabilise plutôt une correction de valeur pour pertes en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie à chaque date de clôture.

En ce qui a trait aux autres actifs financiers faisant l'objet d'une dépréciation, la société évalue les corrections de valeur pour pertes à un montant équivalant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sauf dans le cas des actifs financiers suivants, qui sont évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour une période de 12 mois :

- les titres d'emprunt qui sont considérés comme présentant un risque de crédit faible à la date de clôture;

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

- les autres titres d'emprunt et soldes bancaires pour lesquels il n'y a eu aucune augmentation importante du risque de crédit (c.-à-d. le risque de défaillance au cours de la durée de vie de l'instrument financier) depuis la comptabilisation initiale.

L'approche de la société à l'égard des pertes de crédit attendues reflète un montant fondé sur des pondérations probabilistes, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. La période maximale considérée pour estimer les pertes de crédit attendues correspond à la période contractuelle maximale au cours de laquelle la société est exposée au risque de crédit.

La société utilise une matrice de calcul comme mesure de simplification pour évaluer les pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients, selon le nombre de jours en souffrance associé à des regroupements de créances montrant des profils de pertes similaires. Les créances clients sont regroupées en fonction de leur nature. La matrice de calcul est fondée sur l'historique des taux de perte observés sur la durée de vie attendue des créances clients de commerçants et d'entreprises de services de traitement des paiements, et est ajustée en fonction d'estimations prospectives. La société tient également compte de l'historique des recouvrements et estime la recouvrabilité selon les tendances et le classement chronologique.

Instruments de couverture et instruments financiers dérivés

Relations de couverture

La société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de marché. Lors de la désignation initiale de nouvelles couvertures, la société documente formellement la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris l'objectif et la stratégie de gestion des risques sous-tendant la transaction de couverture, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société détermine, à la fois au début de la couverture et au cours des périodes ultérieures, si elle s'attend à ce que les instruments soient efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie pour une transaction prévue, la transaction doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait ultimement affecter le résultat net présenté.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et les coûts de transaction s'y rapportant sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées de la manière indiquée ci-après.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme un instrument de couverture dans le cadre d'une couverture de la variabilité des flux de trésorerie attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable qui pourrait affecter le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global à titre de composante des capitaux propres. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres au résultat net sous le même poste des états consolidés du résultat net que l'élément couvert au cours de la même période

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

que celle où les flux de trésorerie couverts affectent le résultat net. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est immédiatement comptabilisée en résultat net. Si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, celle-ci est abandonnée de manière prospective. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se produise, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Capital-actions

Actions ordinaires

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction des incidences fiscales.

Rachat de capital-actions

Lorsque la société lance une offre publique de rachat dans le cours normal des activités et qu'elle contrôle le montant et le moment du rachat, elle comptabilise le rachat du capital-actions à la date de la transaction. Pour chaque action rachetée et annulée, la société réduit le capital-actions du coût moyen pondéré de la catégorie d'actions concernée, et toute différence entre le montant payé, y compris les coûts de transaction, et le coût moyen pondéré de la catégorie d'actions concernée est comptabilisée directement dans les résultats non distribués ou le déficit.

Lorsque la société conclut un accord tel qu'un régime de rachat d'actions automatique, aux termes duquel elle a l'obligation contractuelle d'acheter ses propres actions, sous réserve de certaines limites préétablies, elle comptabilise initialement cette obligation comme un passif financier à la juste valeur marchande courante, et elle réduit les capitaux propres du même montant. Le passif au titre des rachats d'actions est comptabilisé à sa juste valeur marchande jusqu'à son règlement ou jusqu'à la résiliation de l'accord, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée au poste « Charges financières » des états consolidés du résultat net.

Accords de paiement fondé sur des actions

La société a des régimes incitatifs à long terme autorisés aux termes desquels des options, des unités d'actions de négociation restreinte (« UAR »), des unités d'actions liées à la performance (« UALP ») et des unités d'actions différées (« UAD ») peuvent être attribuées. La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions et réglés en titres de capitaux propres qui sont attribués à des administrateurs, à des dirigeants, à des employés et à des consultants est comptabilisée à titre de charge sur la période d'acquisition des attributions, un montant équivalent étant porté au crédit des capitaux propres. Le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour tenir compte du nombre d'attributions pour lesquelles il est prévu que les conditions connexes de service seront respectées, de telle manière que le montant finalement comptabilisé comme une charge s'appuie sur le nombre d'attributions respectant les conditions connexes de service à la date d'acquisition des droits.

Lorsque la société attribue des accords de paiement fondé sur des actions qui deviennent acquis lorsque certaines conditions de performance sont satisfaites, la société évalue, à la date d'attribution, si ces conditions de performance sont des conditions de marché ou non. Les conditions de marché sont prises en compte dans l'estimation de la juste valeur à la date d'attribution, et cette juste valeur n'est pas révisée par la suite. Pour les conditions qui ne sont pas des conditions de marché, la société estime le résultat attendu des cibles de performance et le nombre de droits visant les options et les UALP qui seront acquis. La société révisé ces estimations ainsi que la charge connexe jusqu'à ce que le résultat final soit connu.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Lorsque les accords de paiement fondé sur des actions ont été communiqués et que la date d'entrée en vigueur du service est réputée avoir eu lieu, mais qu'il y a absence de compréhension commune des conditions de l'accord, une charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits des attributions selon la meilleure estimation de la juste valeur à la date d'attribution, un montant équivalent étant porté au crédit des capitaux propres. Il y a absence d'une compréhension commune des conditions si le résultat de l'accord est fondé principalement sur des facteurs subjectifs. La juste valeur à la date d'attribution sera révisée à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce que le résultat final soit connu.

Bénéfice net (perte nette) par action

Le bénéfice (la perte) de base par action est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de l'exercice. Le bénéfice (la perte) dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté au besoin pour tenir compte de l'incidence des titres potentiellement dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période, et en tenant compte de l'incidence des titres qui auraient un effet dilutif sur le bénéfice (la perte) par action.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé, qui sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, sauf s'ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou à titre de composante des autres éléments du résultat global.

La société comptabilise le produit d'impôt d'une position fiscale incertaine seulement s'il est probable que, selon son fondement technique, cette position sera maintenue. Elle évalue et comptabilise les produits d'impôt de cette position en fonction de la plus grande économie qui est susceptible d'être réalisée au moment du règlement final. Les passifs estimatifs de la société à l'égard de ces questions sont ajustés pendant la période au cours de laquelle la position fiscale incertaine est réglée, les limitations pour examen expirent ou lorsque des informations supplémentaires sont disponibles.

Impôt exigible

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales et des entités sous contrôle conjoint, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, l'impôt différé n'est pas comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt censés être appliqués aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent de l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Nouvelles normes et interprétations comptables entrées en vigueur

Les modifications suivantes ont été adoptées le 1^{er} janvier 2023 :

Modifications d'IAS 12 Impôts sur le résultat

Les modifications prévoient une exception temporaire à l'obligation de comptabilisation et de présentation de l'impôt différé découlant de lois adoptées ou quasi adoptées qui mettent en œuvre le modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »). Les modifications introduisent également des obligations d'information ciblées dans les notes annexes aux entités concernées afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre l'ampleur qu'aura l'impôt minimum sur l'entité, en particulier avant que ces règles ne soient applicables. La société a appliqué ces modifications et mis à jour ses informations dans les états financiers consolidés (note 17).

Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratique en IFRS 2 Informations à fournir sur les méthodes comptables

Aux termes des modifications d'IAS 1, les sociétés sont tenues de fournir des informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt qu'une description de leurs principales méthodes comptables. Les modifications de l'énoncé de pratique en IFRS 2 fournissent des indications sur l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables. La société a appliqué ces modifications.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Nouvelles normes comptables et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

L'IASB a publié de nouvelles normes et modifications aux normes existantes qui s'appliquent à la société pour les périodes à venir. La direction ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Modifications du classement des passifs

Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié de nouvelles modifications d'IAS 1 qui s'ajoutent aux modifications précédentes émises en 2020 et qui précisent les exigences en ce qui concerne le classement des passifs en tant que passifs non courants. En outre, la période d'application est prolongée jusqu'au 1^{er} janvier 2024.

Aux termes de ces modifications, lorsqu'une entité classe un passif découlant d'un contrat d'emprunt en tant que passif non courant et que ce passif est soumis à des clauses restrictives que l'entité est tenue de respecter dans un délai de 12 mois suivant la date de clôture, l'entité est tenue de fournir dans les notes des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le risque que le passif devienne remboursable dans les 12 mois suivant la date de clôture, notamment des informations sur :

- a) la valeur comptable du passif;
- b) les clauses restrictives;
- c) les faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que l'entité pourrait éprouver de la difficulté à respecter les clauses restrictives. Ces faits et circonstances pourraient aussi inclure le fait que l'entité n'aurait pas respecté les clauses restrictives si leur respect avait été évalué en fonction de la situation de l'entité à la date de clôture.

4. Regroupements d'entreprises

Transactions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Paya Holdings Inc.

Le 22 février 2023, la société a acquis 100 % des actions de Paya Holdings Inc. (« Paya »), un important fournisseur américain de solutions intégrées de paiement et de commerce sans friction pour une contrepartie totale de 1 401 261 \$, se composant de 1 391 435 \$ en trésorerie et de 9 826 \$ en droits de remplacement visant des titres de capitaux propres qui étaient considérés comme faisant partie de la contrepartie transférée. La contrepartie en espèces comprenait le règlement, par la société, des paiements liés au vendeur de 51 876 \$ versés par Paya immédiatement avant la clôture, ce qui a eu pour effet d'augmenter le prix d'achat calculé. La société a établi que la transaction répondait à la définition d'une acquisition d'entreprise. Des coûts d'acquisition de 15 470 \$ ont été comptabilisés en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Pour la période allant de la date d'acquisition au 31 décembre 2023, Paya a contribué à hauteur de 262 640 \$ aux produits des activités ordinaires et a contribué positivement au résultat net à hauteur de 38 385 \$. Le résultat net tient compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Si ce regroupement d'entreprises avait été réalisé le 1^{er} janvier 2023, la contribution de Paya pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 aurait représenté des produits des activités ordinaires pro forma d'environ 302 558 \$ et un bénéfice net pro forma d'environ 39 105 \$. Pour déterminer ces montants, la société a supposé que les ajustements de la juste valeur apportés en date de l'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2023. Par souci de cohérence avec la présentation adoptée par la société, l'apport représenté par les produits des activités ordinaires de Paya est présenté déduction faite des frais d'interchange, ce qui n'était pas le cas pour une petite partie des frais avant l'acquisition de Paya par la société.

Paya fait désormais partie du groupe fiscal consolidé fédéral américain de la société. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, cela a donné lieu à la compensation des actifs d'impôt différé de la société et des passifs d'impôt différé de Paya.

Depuis que la répartition initiale du prix d'achat a été comptabilisée, la tranche des attributions fondées sur des actions de remplacement qui était considérée comme faisant partie de la contrepartie transférée a augmenté de 2 781 \$, les actifs courants ont diminué de 1 284 \$, les passifs courants ont augmenté de 359 \$ et les passifs d'impôt différé ont augmenté de 1 031 \$ en raison de nouvelles informations obtenues au sujet de faits et de circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition. Ces ajustements aux montants provisoires ont été comptabilisés avec des ajustements correspondant au goodwill de 5 455 \$.

Autres

Le 1^{er} mars 2023, la société a acquis certains actifs d'un prestataire de services. La société a établi que la transaction répondait à la définition d'une acquisition d'entreprise. Le montant total de la contrepartie en trésorerie pour cette acquisition s'élève à 10 000 \$. Des coûts d'acquisition de 129 \$ ont été comptabilisés en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Pour la période allant de la date d'acquisition au 31 décembre 2023, ces actifs ont contribué à hauteur de 1 874 \$ aux produits des activités ordinaires, et leur contribution au résultat net a représenté une perte nette de 3 237 \$. La perte nette tient compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises à la suite de la transaction conclue le 1^{er} mars 2023.

La société estime que, si ce regroupement d'entreprises avait été réalisé le 1^{er} janvier 2023, la contribution de ces actifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 aurait représenté des produits des activités ordinaires pro forma de 2 146 \$ et une perte nette pro forma de 3 973 \$. Pour déterminer ces montants, la société a supposé que les ajustements de la juste valeur apportés en date de l'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2023.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Répartition du prix d'achat

Le tableau qui suit présente sommairement, pour les acquisitions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les montants définitifs des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

	Paya \$	Autres \$	Total \$
Actifs acquis			
Trésorerie	21 657	—	21 657
Fonds distincts	244 798	—	244 798
Créances clients et autres débiteurs	23 263	—	23 263
Stocks	293	—	293
Charges payées d'avance	2 816	—	2 816
Immobilisations corporelles	5 419	12	5 431
Dépôts auprès de fournisseurs de services de traitement des paiements	385	—	385
Immobilisations incorporelles			
Logiciels	3 131	—	3 131
Marques de commerce	16 607	—	16 607
Technologies	178 173	6 908	185 081
Relations avec les partenaires et les commerçants	455 364	—	455 364
Goodwill ¹	864 172	3 193	867 365
	1 816 078	10 113	1 826 191
Dettes fournisseurs et autres crédateurs			
Montant à payer à des commerçants	(30 037)	(113)	(30 150)
Partie courante des facilités de crédit et emprunts	(1 142)	—	(1 142)
Autres passifs courants	(3 142)	—	(3 142)
Montant à payer à des commerçants	(244 798)	—	(244 798)
Impôt à payer	(1 696)	—	(1 696)
Facilités de crédit et emprunts	(2 492)	—	(2 492)
Passifs d'impôt différé	(131 510)	—	(131 510)
	(414 817)	(113)	(414 930)
Total de la contrepartie			
Trésorerie versée	1 391 435	10 000	1 401 435
Paiements fondés sur des actions (note 16)	9 826	—	9 826
	1 401 261	10 000	1 411 261

¹ Le goodwill se compose principalement de la croissance future, de la main-d'œuvre assemblée et des synergies attendues, qui n'ont pas été comptabilisées séparément puisqu'elles ne satisfaisaient pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles identifiables. Le goodwill découlant de l'acquisition de Paya n'est pas déductible fiscalement.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

5. Créances clients et autres débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Créances clients	74 409	36 298
Créances sur banques de traitement des paiements	21 403	19 133
Autres débiteurs	9 943	5 797
Total	105 755	61 228

6. Stocks

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le coût des ventes comprend des coûts des stocks de 2 574 \$ (2 041 \$ en 2022) et aucune réduction de valeur à la valeur de réalisation nette (néant en 2022).

7. Autres actifs

a) Autres actifs courants

Les autres actifs courants se composent de ce qui suit :

	Note	2023	2022
		\$	\$
Prêt consenti	26	6 905	—
Actif financier dérivé	21	677	—
		7 582	—

b) Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se composent de ce qui suit :

	Note	2023	2022
		\$	\$
Placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	21	3 699	2 004
Placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	21	25 862	—
Autres		6 040	678
		35 601	2 682

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

8. Immobilisations corporelles

	Note	Terminaux aux points de vente \$	Matériel informa- tique \$	Matériel de bureau, mobilier et agence- ments \$	Améliora- tions locatives \$	Actifs au titre du droit d'utili- sation – contrats de location de bureaux \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 décembre 2021		3 632	9 764	1 742	3 901	13 806	32 845
Acquisitions		1 182	10 810	529	1 223	8 376	22 120
Cession		—	(2 038)	(24)	(220)	—	(2 282)
Actifs entièrement amortis		—	(945)	—	(196)	(424)	(1 565)
Incidence des fluctuations des cours de change		(280)	(228)	(14)	7	(233)	(748)
Solde au 31 décembre 2022		4 534	17 363	2 233	4 715	21 525	50 370
Acquisitions		1 078	8 683	89	350	1 194	11 394
Cession		—	(1)	(59)	(398)	(1 828)	(2 286)
Acquisitions réalisées par la voie de regroupements d'entreprises	4	—	1 530	194	386	3 321	5 431
Actifs entièrement amortis		—	(1 625)	—	(702)	—	(2 327)
Incidence des fluctuations des cours de change		113	(102)	56	100	93	260
Solde au 31 décembre 2023		5 725	25 848	2 513	4 451	24 305	62 842
Cumul des amortissements							
Solde au 31 décembre 2021		2 220	3 725	568	1 253	6 223	13 989
Amortissement		597	3 815	280	451	3 340	8 483
Cession		—	(2 036)	(13)	(87)	—	(2 136)
Actifs entièrement amortis		—	(945)	—	(196)	(424)	(1 565)
Incidence des fluctuations des cours de change		(163)	(48)	(8)	(16)	(47)	(282)
Solde au 31 décembre 2022		2 654	4 511	827	1 405	9 092	18 489
Amortissement		703	7 794	397	694	4 860	14 448
Cession		—	—	(30)	(1)	(1 101)	(1 132)
Actifs entièrement amortis		—	(1 625)	—	(702)	—	(2 327)
Incidence des fluctuations des cours de change		110	47	—	71	42	270
Solde au 31 décembre 2023		3 467	10 727	1 194	1 467	12 893	29 748
Valeurs comptables							
Au 31 décembre 2022		1 880	12 852	1 406	3 310	12 433	31 881
Au 31 décembre 2023		2 258	15 121	1 319	2 984	11 412	33 094

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

9. Immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles

	Note	Technologies	Relations avec les partenaires et les commerçants	Frais de développement et logiciels	Rachats de commissions de revendeurs	Marques de commerce	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au 31 décembre 2021		402 332	495 110	73 154	—	11 935	982 531	1 126 768
Acquisitions		173	—	34 405	2 597	—	37 175	—
Acquisitions réalisées par la voie de regroupements d'entreprises		—	—	—	—	—	—	(1 359)
Règlement des avances consenties à un tiers		—	12 967	—	—	—	12 967	—
Transfert		—	137	(137)	—	—	—	—
Cession		—	—	(36)	—	—	(36)	—
Actifs entièrement amortis		(3 344)	(114 781)	—	—	(7 109)	(125 234)	—
Incidence des fluctuations des cours de change		(3 478)	(6 504)	(1 221)	(59)	—	(11 262)	(10 816)
Solde au 31 décembre 2022		395 683	386 929	106 165	2 538	4 826	896 141	1 114 593
Acquisitions		785	—	44 095	20 318	—	65 198	—
Acquisitions réalisées par la voie de regroupements d'entreprises	4	185 081	455 364	3 131	—	16 607	660 183	867 365
Règlement d'avances consenties à un tiers		—	2 047	—	—	—	2 047	—
Cession		—	—	—	—	(4)	(4)	—
Actifs entièrement amortis		—	(18 943)	(6 581)	—	—	(25 524)	—
Incidence des fluctuations des cours de change		1 621	3 886	737	(114)	2	6 132	5 779
Solde au 31 décembre 2023		583 170	829 283	147 547	22 742	21 431	1 604 173	1 987 737
Cumul des amortissements								
Solde au 31 décembre 2021		44 762	148 056	33 310	—	8 803	234 931	—
Amortissement		29 118	47 214	15 584	—	1 093	93 009	—
Cession		—	—	(7)	—	—	(7)	—
Actifs entièrement amortis		(3 344)	(114 781)	—	—	(7 109)	(125 234)	—
Incidence des fluctuations des cours de change		(266)	(432)	(855)	—	—	(1 553)	—
Solde au 31 décembre 2022		70 270	80 057	48 032	—	2 787	201 146	—
Amortissement		40 312	55 342	20 376	3 192	2 753	121 975	—
Actifs entièrement amortis		—	(18 943)	(6 581)	—	—	(25 524)	—
Incidence des fluctuations des cours de change		341	745	378	64	—	1 528	—
Solde au 31 décembre 2023		110 923	117 201	62 205	3 256	5 540	299 125	—
Valeurs comptables								
Au 31 décembre 2022		325 413	306 872	58 133	2 538	2 039	694 995	1 114 593
Au 31 décembre 2023		472 247	712 082	85 342	19 486	15 891	1 305 048	1 987 737

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

b) Test de dépréciation du goodwill

La société a procédé à son test de dépréciation annuel du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill a été affecté aux UGT de la société, lesquelles représentent le plus bas niveau au sein de la société auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, comme suit :

	Corporation Nuvei ¹	Paielements électroniques ²	LPP	Total
Note	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2021	373 738	737 647	15 383	1 126 768
Acquisitions réalisées par la voie de regroupements d'entreprises	(1 359)	—	—	(1 359)
Incidence des fluctuations des cours de change	—	(10 816)	—	(10 816)
Solde au 31 décembre 2022	372 379	726 831	15 383	1 114 593
Acquisitions réalisées par la voie de regroupements d'entreprises	4 864 172	3 193	—	867 365
Incidence des fluctuations des cours de change	—	5 779	—	5 779
Solde au 31 décembre 2023	1 236 551	735 803	15 383	1 987 737

¹ Comprend l'acquisition de Paya (note 4)

² Comprend l'acquisition d'un fournisseur de service (note 4)

La société a établi les valeurs recouvrables des UGT au moyen de la méthode fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui a été estimée selon une approche par le résultat puis validée au moyen d'une approche axée sur le marché, qui correspond au multiple appliqué au BAIIA ajusté. La société a conclu que la valeur recouvrable des UGT faisant l'objet du test annuel était supérieure à leur valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2023 et en 2022.

Les justes valeurs ont été établies d'après les flux de trésorerie actualisés, qui tiennent compte des prévisions financières les plus récentes approuvées par la direction. Les principales hypothèses utilisées lors de l'application de la méthode fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente comprennent les estimations des produits des activités ordinaires et de la marge du BAIIA servant à déterminer les flux de trésorerie futurs prévus, ainsi que des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévus. Les valeurs attribuées aux principales hypothèses représentent l'évaluation par la direction des tendances futures et ont été établies d'après les données historiques obtenues de sources externes et internes. Aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable n'entraînerait une perte de valeur du goodwill.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

10. Montant à payer à des commerçants

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs se composent de ce qui suit :

	2023	2022
	\$	\$
Dettes fournisseurs	70 125	43 813
Primes à payer et autres charges liées à la rémunération	52 155	36 379
Taxes de vente à payer	7 295	8 007
Intérêts à payer	3 982	458
Montant à payer à des commerçants non lié à des fonds distincts	29 105	20 076
Autres charges à payer	16 753	16 800
	179 415	125 533

L'information à propos de l'exposition de la société au risque de change et au risque de liquidité est présentée à la note 20.

11. Autres passifs

a) Autres passifs courants

Les autres passifs courants se composent de ce qui suit :

	Note	2023	2022
		\$	\$
Provision pour pertes sur les comptes de commerçants		5 280	2 693
Passif financier dérivé	21	628	—
Autres		1 951	1 531
		7 859	4 224

Le tableau qui suit indique les variations de la provision pour pertes sur les comptes de commerçants :

	2023	2022
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 693	6 265
Provision constituée au cours de l'exercice	7 463	2 818
Provision utilisée ou reprise au cours de l'exercice	(4 899)	(6 390)
Incidence des fluctuations des cours de change	23	—
Solde à la clôture de l'exercice	5 280	2 693

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

b) Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants se composent de ce qui suit :

	Note	2023 \$	2022 \$
Passif financier dérivé	21	7 152	—
Autres		3 222	2 434
		10 374	2 434

12. Facilités de crédit et emprunts

Le tableau qui suit présente les modalités et les conditions rattachées aux facilités de crédit et emprunts de la société.

	Note	2023		2022	
		Facilité \$	Valeur comptable \$	Facilité \$	Valeur comptable \$
Facilités de crédit modifiées et mises à jour	a), b)				
Facilité d'emprunt à terme		1 275 000	1 248 270	504 292	498 199
Facilité de crédit renouvelable		800 000	—	385 000	—
Total			1 248 270		498 199
Obligations locatives	c)		12 274		12 555
			1 260 544		510 754
Partie courante des facilités de crédit et emprunts			(12 470)		(8 652)
Facilités de crédit et emprunts			1 248 074		502 102

Le montant présenté au titre de chaque facilité représente son capital. La valeur comptable des facilités de crédit et emprunts est présentée déduction faite des frais de financement différés non amortis. Les frais de financement liés à l'émission de facilités de crédit et emprunts sont amortis sur la durée de la dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le 19 décembre 2023, la société a modifié et mis à jour les modalités de ses facilités de crédit afin d'augmenter la capacité totale de financement disponible aux termes de la facilité, pour la faire passer de 500 452 \$ au 30 septembre 2023 à 1 275 000 \$, sous la forme d'emprunts à terme, et de 385 000 \$ à 800 000 \$ sous la forme d'une facilité de crédit renouvelable. L'encours de capital de l'emprunt à terme est payable trimestriellement au taux annuel de 1,00 % et le solde résiduel est payable à l'échéance, laquelle a été prorogée de cinq ans, soit jusqu'au 19 décembre 2030. L'échéance de la facilité de crédit renouvelable a été prorogée de quatre ans, soit jusqu'au 19 décembre 2028. Cette modification et mise à jour a été traitée comme une extinction de dette et a

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

entraîné un amortissement accéléré des frais de financement différés de 15 094 \$. Parallèlement à l'entente, la société a prélevé 1 275 000 \$ sur la facilité d'emprunt à terme modifiée et mise à jour, prélèvement qui a été comptabilisé pour un montant net, déduction faite des frais de financement de 26 539 \$.

a) Facilités de crédit modifiées et mises à jour

- i) Les prêts tirés en dollars américains aux termes des facilités d'emprunt à terme portent intérêt au taux SOFR à terme majoré de 3,00 % par an ou au taux de base de remplacement¹ majoré de 4,00 % par an. Les prêts tirés en dollars américains aux termes de la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux SOFR à terme majoré de 2,50 % par an ou au taux de base de remplacement¹ majoré de 1,50 % par an jusqu'au 31 mars 2024 et, par la suite, au taux annuel établi en fonction du ratio d'endettement total pour le plus récent trimestre terminé. Au 31 décembre 2023, le taux d'intérêt sur les facilités d'emprunt à terme était de 8,46 % (6,89 % au 31 décembre 2022).
- ii) Les prêts tirés en dollars canadiens aux termes des facilités de crédit portent intérêt au taux préférentiel canadien majoré de 1,50 % par an ou au taux CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average) à terme majoré de 2,50 % par an. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, aucun prêt n'était libellé en dollars canadiens.
- iii) Les prêts tirés en euros aux termes des facilités de crédit portent intérêt au taux EURIBOR (EURO InterBank Offered Rate) majoré de 2,50 % par an. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, aucun prêt n'était libellé en euros.
- iv) Les prêts tirés en livres sterling aux termes des facilités de crédit portent intérêt au taux SONIA (Sterling OverNight Index Average) majoré de 2,50 % par an. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, aucun prêt n'était libellé en livres sterling.

¹ Le taux de base de remplacement est défini comme étant un taux annuel égal au plus élevé des taux suivants : a) taux effectif des fonds fédéraux + 0,50 %; b) taux SOFR à terme ajusté à un mois + 1,00 %; c) taux préférentiel; et d) 1,00 %.

Garanties et clauses restrictives

Les emprunts effectués aux termes des facilités, sous réserve des exceptions habituelles, sont garantis par tous les actifs actuels et futurs de la société et de ses filiales actuelles et futures. La disponibilité continue des facilités de crédit est subordonnée à la capacité de la société à maintenir un ratio d'endettement total inférieur ou égal à 5,00 : 1,00 avant le 31 mars 2025 (7,00 : 1,00 au 31 décembre 2022), le ratio diminuant annuellement de 0,25 chaque 31 mars, jusqu'à ce qu'il s'établisse à 4,00 : 1,00 pour la période se terminant le 31 mars 2028 ou à une date postérieure. Le ratio d'endettement total tient compte du rapport entre l'encours de la dette nette consolidée, correspondant à la dette à long terme moins certaines liquidités non soumises à restrictions, et le BAIIA ajusté consolidé, calculé conformément aux modalités de la facilité de crédit. La société respectait toutes les clauses restrictives applicables au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

b) Facilité de crédit renouvelable à plafond dégressif

Le 22 février 2023, parallèlement à la réalisation de l'acquisition de Paya (note 4), la société a établi une facilité de crédit renouvelable à plafond dégressif d'un montant de 800 000 \$. Depuis le 30 juin 2023, les engagements relatifs à la facilité renouvelable à plafond dégressif étaient automatiquement et définitivement réduits de 10 M\$ le dernier jour de chaque trimestre. Cette facilité arrivait à échéance le 28 septembre 2025. Par la suite, les emprunts contractés en vertu de la facilité de crédit à plafond dégressif portaient intérêt, au gré de la société, soit a) au taux SOFR à terme (y compris un rajustement de l'écart de crédit de 0,10 %) majoré d'une marge

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

allant de 2,50 % à 3,25 % par an, soit b) au taux de base de remplacement¹ majoré d'une marge allant de 1,50 % à 2,25 % par an, dans chaque cas, en fonction d'un ratio d'endettement de premier rang. La facilité de crédit renouvelable à plafond dégressif a été entièrement remboursée et éteinte dans le cadre des facilités de crédit modifiées et mises à jour le 19 décembre 2023.

La facilité de crédit renouvelable à plafond dégressif était garantie par tous les actifs actuels et futurs de la société et de ses filiales actuelles et futures, sous réserve des exceptions habituelles. La disponibilité continue de la facilité renouvelable à plafond dégressif était subordonnée à la capacité de la société à maintenir un ratio d'endettement total inférieur ou égal à 4,50 : 1,00 pour la période applicable antérieure au 30 septembre 2023, le ratio diminuant de 0,25 le 1^{er} octobre 2023 et tous les six mois par la suite, jusqu'à ce qu'il s'établisse à 3,50 : 1,00 au 31 mars 2025. Le ratio d'endettement total tenait compte du rapport entre l'encours de la dette nette consolidée, correspondant à la dette à long terme moins certaines liquidités non soumises à restrictions, et le BAIIA ajusté consolidé, calculé conformément aux modalités de la facilité de crédit. La société devait également maintenir un ratio de couverture des intérêts supérieur à 2,50 : 1 durant toute période visée. Le ratio de couverture des intérêts tenait compte du BAIIA ajusté consolidé de la société, calculé conformément aux modalités de l'entente, par rapport aux charges d'intérêts en trésorerie consolidées. La société respectait toutes les clauses restrictives applicables jusqu'à ce que la facilité soit éteinte.

¹ Le taux de base de remplacement est défini comme étant un taux annuel égal au plus élevé des taux suivants : a) taux effectif des fonds fédéraux + 0,50 %; b) taux SOFR à terme ajusté à un mois + 1,00 %; c) taux préférentiel; et d) 1,00 %.

Au 31 décembre 2023, la société avait des lettres de crédit émises totalisant 56 175 \$ (46 125 \$ en 2022). Les lettres de crédit ne diminuent pas le montant qui peut être prélevé sur la facilité de crédit renouvelable de la s

c) Obligations locatives

La société a conclu des contrats de location de bureaux. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré utilisé pour actualiser les contrats de location en cours était de 4,30 % au 31 décembre 2023 (4,37 % en 2022).

Les montants comptabilisés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global relativement aux obligations locatives sont présentés dans le tableau suivant :

	2023	2022
	\$	\$
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	659	573
Perte (profit) de change	151	(560)
	810	13

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

13. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société se compose des catégories suivantes :

- Actions à droit de vote multiple – Nombre illimité sans valeur nominale – Droits de vote à 10 voix par action, confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les dividendes approuvés de temps à autre par le conseil, le cas échéant, au prorata des actions qu'ils détiennent, et convertibles à raison de une action contre une action à droit de vote subordonné.
- Actions à droit de vote subordonné – Nombre illimité sans valeur nominale – Droits de vote à 1 voix par action, confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir les dividendes approuvés de temps à autre par le conseil, le cas échéant, au prorata des actions qu'ils détiennent, ne peuvent être converties en aucune autre catégorie d'actions.
- Actions privilégiées – Nombre illimité sans valeur nominale – Sans droit de vote, confèrent un droit préférentiel par rapport aux actions à droit de vote subordonné, aux actions à droit de vote multiple et aux autres actions pour ce qui est du paiement des dividendes et de la distribution des actifs.

La société a effectué les transactions suivantes portant sur son capital-actions :

2023

Le 20 mars 2023, le conseil a approuvé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 5 556 604 actions à droit de vote subordonné, représentant environ 10 % du « flottant » de la société (au sens donné à ce terme dans le *Guide à l'intention des sociétés de la TSX*) pour les actions à droit de vote subordonné de la société au 8 mars 2023. La société est autorisée à effectuer des rachats aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours de la période allant du 22 mars 2023 au 21 mars 2024, conformément aux exigences de la TSX et du Nasdaq et aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a racheté aux fins d'annulation 1 350 000 actions à droit de vote subordonné pour une contrepartie totale, compte tenu des coûts de transaction, de 56 042 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a également émis 1 252 112 actions à droit de vote subordonné pour une contrepartie en trésorerie de 8 167 \$ à la suite de l'exercice d'options sur actions et du règlement d'unités de négociation restreinte (« UNR »).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende en trésorerie total de 0,20 \$ par action à droit de vote subordonné et action à droit de vote multiple.

Le 5 mars 2024, le conseil d'administration a approuvé et déclaré un dividende en trésorerie régulier de 0,10 \$ par action à droit de vote subordonné et action à droit de vote multiple payable le 4 avril 2024 aux actionnaires inscrits le 19 mars 2024.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

2022

Le 7 mars 2022, le conseil a approuvé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 6 617 416 actions à droit de vote subordonné, représentant environ 10 % du « flottant » de la société (au sens donné à ce terme dans le *Guide à l'intention des sociétés de la TSX*) pour les actions à droit de vote subordonné de la société au 28 février 2022. La société était autorisée à effectuer des rachats aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours de la période allant du 10 mars 2022 au 9 mars 2023, conformément aux exigences de la TSX et du Nasdaq et aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a racheté aux fins d'annulation 3 660 743 actions à droit de vote subordonné pour une contrepartie totale, compte tenu des coûts de transaction, de 166 609 \$.

	2023		2022	
	Nombre d'actions	Valeur \$	Nombre d'actions	Valeur \$
Capital-actions de la société				
Actions à droit de vote subordonné				
Solde à l'ouverture de l'exercice	63 461 608	1 571 801	66 929 432	1 656 314
Exercice des instruments sous-jacents aux paiements fondés sur des actions et réglés en titres de capitaux propres	1 252 112	30 520	192 919	6 061
Rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(1 350 000)	(33 378)	(3 660 743)	(90 574)
Solde à la clôture de l'exercice	63 363 720	1 568 943	63 461 608	1 571 801
Actions à droit de vote multiple				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	76 064 619	400 791	76 064 619	400 791
Total	139 428 339	1 969 734	139 526 227	1 972 592

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Passif au titre des rachats d'actions

En mars 2023 et 2022, la société a souscrit à un régime de rachat d'actions automatique auprès d'un courtier tiers afin de permettre le rachat d'actions à droit de vote subordonné dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des périodes d'interdiction d'opérations qui sont imposées à la société. En vertu de cette entente, le courtier pourra racheter des actions à droit de vote subordonné sans consulter la société, sous réserve d'un cours de l'action prédéfini et d'autres limites imposées par la société et soumises aux règles et aux politiques de la TSX et du Nasdaq et aux autres lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment les restrictions de rachat quotidiennes. La société a comptabilisé un passif au titre du rachat d'actions à ces dates. La juste valeur du passif au titre du rachat d'actions a été établie en fonction du cours de l'action de la société.

	2023	2022
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	—	—
Juste valeur initiale du passif au titre des rachats d'actions	55 471	43 923
Actions rachetées dans le cadre du plan de rachat d'actions automatique	(56 042)	(36 774)
Variation de la juste valeur du passif au titre des rachats d'actions	571	(5 710)
Autres	—	(1 439)
Solde à la clôture de l'exercice	—	—

14. Produits des activités ordinaires et charges par nature

	2023	2022
	\$	\$
Produits des activités ordinaires		
Produits des activités ordinaires tirés des services de transaction et de traitement offerts aux commerçants	1 177 881	835 093
Autres produits des activités ordinaires	8 892	8 230
Produits d'intérêts	3 120	—
	1 189 893	843 323
Coût des ventes		
Coût de traitement	218 063	166 995
Coût des marchandises vendues	4 843	4 430
	222 906	171 425
Frais de vente et charges générales et administratives		
Commissions	221 720	113 287
Rémunération des employés	204 479	155 359
Paiements fondés sur des actions	134 609	139 103
Dotations aux amortissements	136 423	101 492
Honoraires de professionnels	56 079	32 387
Pertes (recouvrements) sur transactions	7 928	(143)
Ajustement de la contrepartie conditionnelle	—	(992)
Autres	88 852	50 473
	850 090	590 966

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

15. Charges financières nettes

	2023	2022
	\$	\$
Produits financiers		
Intérêts sur les avances consenties à des tiers et produits d'intérêts	(9 283)	(13 694)
Charges financières		
Intérêts sur les facilités de crédit et emprunts (compte non tenu des obligations locatives)	103 278	26 186
Variation de la juste valeur du passif au titre des rachats d'actions	571	(5 710)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	659	573
Autres charges d'intérêts	1 732	1 792
Amortissement accéléré des frais de financement différés	15 094	—
	121 334	22 841
Charges financières nettes	112 051	9 147

16. Accords de paiement fondé sur des actions

Le 22 septembre 2020, dans le cadre de l'inscription à la cote de la TSX, la société a cessé d'accepter de nouveaux participants à son régime incitatif à long terme fondé sur des actions (l'« ancien régime d'options sur actions ») qui était destiné aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants. À la place, un nouveau régime incitatif à long terme (le « régime incitatif général ») a été autorisé.

Régime incitatif général

Le régime incitatif général permettra également à la société d'attribuer, aux participants admissibles, des options, des UAR, des UALP et des UAD.

Les UAR, les UALP et les UAD au titre desquelles les droits sont acquis seront réglées au moyen de l'émission d'actions à la date de règlement. Les droits sous-jacents aux options s'acquièrent sur une période maximale de cinq ans suivant la date d'attribution. Les droits visant les UAD sont acquis immédiatement, car celles-ci sont attribuées en contrepartie de services passés et réglées sur une base différée. Les droits visant les UAR et les UALP seront acquis sur une période maximale de trois ans.

Régime fondé sur des titres de capitaux propres de Paya

Dans le cadre de l'acquisition de Paya, la société a repris le régime incitatif général de Paya Holdings Inc., dans sa forme modifiée (le « régime incitatif de Paya »), ainsi que les UAR et les options sur actions en cours immédiatement avant l'acquisition de Paya, lesquelles ont été converties et remplacées par 909 735 UAR et 414 606 actions devant être réglées au moyen d'actions à droit de vote subalterne. Aux termes de ce régime, 1 324 341 actions à droit de vote subordonné de la société ont été réservées aux fins d'émission et pourront être émises à l'exercice ou au règlement de ces attributions. Les porteurs d'UAR sont autorisés à recevoir des dividendes en trésorerie, qui sont payables au moment du règlement si toutes les conditions d'acquisition sont remplies. La société ne peut pas attribuer de droits supplémentaires aux termes du régime incitatif de Paya.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

La portion des droits de remplacement à la date d'acquisition qui se rapporte aux services rendus jusqu'à la date d'acquisition, représentant un montant de 9 826 \$, a été incluse dans la contrepartie transférée (note 4). À la date d'acquisition, la portion de la juste valeur des droits de remplacement relative aux services qui seront rendus au cours des périodes à venir se chiffrait à 11 937 \$; celle-ci sera comptabilisée à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits restante.

Ancien régime d'options

En 2017, la société a autorisé l'ancien régime d'options sur actions, qui prévoyait l'octroi d'options sur actions aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants. Toutes les options sur actions doivent être réglées par la livraison des actions. Les actions qui faisaient l'objet de l'ancien régime d'options peuvent être exercées contre des actions à droit de vote subordonné. Dans le cadre de l'ancien régime d'options, la société a autorisé l'émission d'un maximum de 11 704 100 options sur actions.

Les options sur actions viennent à échéance 10 ans après la date de leur attribution et peuvent être exercées plus tôt et résiliées dans certaines circonstances. Aux termes du régime, sauf si la société en décide autrement, les droits sous-jacents aux options sur actions s'acquièrent sur une période de cinq ans et la charge est comptabilisée sur une base accélérée, car la juste valeur de chaque versement est déterminée séparément et comptabilisée sur les périodes d'acquisition des droits respectives.

Dividende

Les participants admissibles à recevoir des UAR, des UALP et des UAD sont autorisés à recevoir des équivalents de dividendes sous la forme d'UAR, d'UALP et d'UAD additionnels qui comportent les mêmes modalités d'acquisition des droits que les attributions sous-jacentes.

Variation du solde des paiements fondés sur des actions

Le tableau qui suit présente sommairement la variation des UAR, des UALP, des UAD et des options sur actions en cours pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

	Unités d'actions de négociation restreinte	Unités d'actions liées à la performance	Unités d'actions différées	Options sur actions	
				Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En cours à l'ouverture de l'exercice 2022	972 097	1 395 169	10 371	8 847 218	55,87
Annulées par renonciation	(53 947)	—	—	(194 517)	53,96
Attribuées	3 067 155	383 262	38 225	41 845	37,97
Exercées	(92 662)	—	—	(100 257)	20,69
En cours à la clôture de l'exercice 2022	3 892 643	1 778 431	48 596	8 594 289	56,24
Annulées par renonciation	(375 233)	(454 132)	—	(190 687)	70,28
Droits de remplacement dans un regroupement d'entreprises	909 735	—	—	414 606	19,71
Attribuées	3 410 312	—	64 425	49 068	28,75
Équivalents de dividendes	52 081	8 604	814	—	—
Exercées	(532 259)	—	—	(719 853)	11,28
En cours à la clôture de l'exercice 2023	7 357 279	1 332 903	113 835	8 147 423	57,86
Exercables à la clôture de l'exercice 2022	241 732	141 122	48 596	3 762 900	22,30
Exercables à la clôture de l'exercice 2023	1 289 637	142 565	113 835	4 180 568	28,51
Attribuées – Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution ¹ en 2022	38,45 \$	49,76 \$	30,79 \$	7,01 \$	—
Attribuées – Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution ¹ en 2023	22,15 \$	19,62 \$	24,41 \$	18,15 \$	—

¹ Comprend les unités attribuées et les attributions de remplacement dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

La juste valeur des options sur actions attribuées a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2023	2022
Cours de l'action	31,49 \$	37,97 \$
Prix d'exercice	19,71 \$	37,97 \$
Taux d'intérêt sans risque	4,00 %	2,98 %
Volatilité prévue	35,5 %	41,3 %
Taux de rendement en dividende	—	—
Durée prévue	6,0 ans	1,1 an

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Le taux d'intérêt sans risque est basé sur le rendement d'un titre coupon zéro du gouvernement américain dont la durée à courir jusqu'à l'échéance est égale à la durée de vie prévue de l'option à partir de la date d'attribution. L'hypothèse de volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique limitée des actions de la société depuis son inscription à la cote de la TSX et du Nasdaq ainsi que sur la volatilité des titres de sociétés similaires œuvrant dans le même secteur d'activité pendant la durée prévue des options attribuées. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société utilise un rendement en dividende attendu de zéro dans le modèle d'évaluation des options. Au troisième trimestre de 2023, la société a commencé à verser des dividendes trimestriels. Depuis, aucune option sur actions n'a été attribuée.

La juste valeur des UALP, des UAR et des UAD à la date d'attribution a été déterminée à l'aide du cours de l'action à la date d'émission. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 383 262 UALP attribuées étaient assorties de conditions de performance, et l'acquisition des droits relatifs à ces unités est subordonnée à l'atteinte des critères de rendement connexes. Le rendement maximal sur ces unités était de 200 %, et l'acquisition des droits relatifs à celles-ci pourrait entraîner l'émission de 383 262 actions supplémentaires. Les conditions de performance n'ont pas été remplies et les unités ont été annulées par renonciation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Options sur actions en cours par prix d'exercice

Le tableau qui suit présente un sommaire des renseignements concernant les options sur actions en cours et exerçables au 31 décembre 2023.

Prix d'exercice \$	Options en cours		Options exerçables	
	Nombre d'options	Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en ans)	Nombre d'options	Durée restante moyenne pondérée (en ans)
2,80	836 314	4,2	836 314	4,2
3,42 – 4,00	720 597	4,7	720 597	4,7
4,70 – 6,30	43 699	5,1	43 699	5,1
11,51 – 17,22	552 026	6,1	376 529	6,1
17,99 – 37,51	2 350 983	6,9	1 230 029	6,8
47,21 – 78,58	711 251	5,6	610 181	5,3
104,53 – 127,33	2 932 553	7,8	363 219	7,7
	8 147 423	6,6	4 180 568	5,7

Une tranche de 4 361 589 des options en cours au 31 décembre 2023 (4 368 267 en 2022) est détenue par les principaux dirigeants.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

17. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les variations de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat découlant des taux combinés fédéral et provincial canadiens de base applicables au bénéfice avant impôt sur le résultat.

	2023		2022	
	\$	%	\$	%
Bénéfice avant impôt sur le résultat	14 947		87 537	
Taux d'impôt prévu par la loi		26,5		26,5
Charge d'impôt sur le résultat au taux d'impôt prévu par la loi	3 961		23 197	
Variation au titre des éléments suivants :				
Différences permanentes	(3 974)		2 564	
Différences dues aux taux d'impôt étranger	(23 692)		(22 071)	
Ajustements au titre de l'exercice précédent	426		(2 385)	
Variation des différences temporaires déductibles (imposables) non comptabilisées	14 675		(2 600)	
Paiements fondés sur des actions	23 259		26 984	
Autres	988		(107)	
Total de la charge d'impôt sur le résultat	15 643		25 582	

Le tableau qui suit présente des renseignements sur la charge (le produit) d'impôt.

	2023	2022
	\$	\$
Charge (produit) d'impôt		
Impôt exigible	43 591	38 527
Impôt différé	(27 948)	(12 945)
	15 643	25 582

Le tableau qui suit présente les composantes de la charge d'impôt exigible.

	2023	2022
	\$	\$
Charge d'impôt exigible		
Impôt exigible	43 391	38 139
Ajustement de la charge d'impôt d'exercices antérieurs	200	388
	43 591	38 527

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Le tableau qui suit présente les composantes du produit d'impôt différé.

	2023	2022
	\$	\$
Produit d'impôt différé		
Naissance et inversion des différences temporaires	(42 849)	(7 571)
Variation des différences temporaires déductibles (imposables) non comptabilisées	14 675	(2 600)
Ajustement de la charge (du produit) d'impôt d'exercices antérieurs	226	(2 774)
	(27 948)	(12 945)

Le tableau qui suit présente des renseignements détaillés sur les variations de l'impôt différé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

	Actifs (passifs) d'impôt différé au 31 décem- bre 2022	Compta- bilisé en perte nette	Regrou- pements d'entre- prises	Capitaux propres	Écarts de change	Actifs (passifs) d'impôt différé au 31 décem- bre 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé						
Paiements fondés sur des actions	3 128	5 551	1 027	(748)	55	9 013
Pertes fiscales d'exploitation nettes reportées en avant	6 432	(4 996)	6 863	—	(2 468)	5 831
Immobilisations incorporelles	6 460	(6 460)	—	—	—	—
Charges à payer	3 830	3 358	1 399	—	(1 519)	7 068
Autres	—	17 079	2 955	—	3 610	23 644
Total des actifs d'impôt différé	19 850	14 532	12 244	(748)	(322)	45 556
Passifs d'impôt différé						
Immobilisations incorporelles	(62 535)	12 758	(142 620)	—	827	(191 570)
Autres	(661)	661	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	(413)	(21)	(1 134)	—	(1)	(1 569)
Coûts différés	(773)	18	—	—	753	(2)
Total des passifs d'impôt différé	(64 382)	13 416	(143 754)	—	1 579	(193 141)
Total des actifs (passifs) d'impôt différé nets	(44 532)	27 948	(131 510)	(748)	1 257	(147 585)

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Le tableau qui suit présente des renseignements détaillés sur les variations de l'impôt différé pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

	Actifs (passifs) d'impôt différé au 31 décem- bre 2021	Compta- bilisé en résultat net	Regrou- pement d'entre- prises	Capitau x propres	Écart s de change	Actifs (passifs) d'impôt différé au 31 décem- bre 2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé						
Paiements fondés sur des actions	4 314	1 798	—	(2 887)	(97)	3 128
Pertes fiscales d'exploitation nettes reportées en avant	4 018	468	1 272	594	80	6 432
Immobilisations incorporelles	3 925	2 526	—	—	9	6 460
Charges à payer	2 924	883	27	—	(4)	3 830
Total des actifs d'impôt différé	15 181	5 675	1 299	(2 293)	(12)	19 850
Passifs d'impôt différé						
Immobilisations incorporelles	(70 043)	5 728	—	—	1 780	(62 535)
Autres	(1 800)	1 134	—	—	5	(661)
Immobilisations corporelles	(905)	684	—	—	(192)	(413)
Coûts différés	(497)	(276)	—	—	—	(773)
Total des passifs d'impôt différé	(73 245)	7 270	—	—	1 593	(64 382)
Total des actifs (passifs) d'impôt différé nets	(58 064)	12 945	1 299	(2 293)	1 581	(44 532)

L'impôt différé est présenté dans les états consolidés de la situation financière comme suit.

	2023	2022
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	4 336	17 172
Passifs d'impôt différé	(151 921)	(61 704)
	(147 585)	(44 532)

Le tableau qui suit présente les soldes des actifs d'impôt différé non comptabilisés :

	2023	2022
	\$	\$
Pertes fiscales d'exploitation nettes reportées en avant	41 838	24 973
Crédits d'impôt non utilisés	2 356	515
Différences temporaires déductibles, compte tenu des pertes en capital	22 715	26 312

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Les pertes fiscales d'exploitation nettes reportées en avant pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé expirent comme suit :

31 décembre 2023	Montant brut des pertes fiscales d'exploitation nettes reportées en avant	Incidence fiscale	Période d'échéance
	\$	\$	
Ayant une date d'échéance	148 354	39 314	2031 à 2043
N'ayant aucune date d'échéance	14 685	2 524	s. o.
	163 039	41 838	

31 décembre 2022	Montant brut des pertes fiscales d'exploitation nettes reportées en avant	Incidence fiscale	Période d'échéance
	\$	\$	
Ayant une date d'échéance	91 163	24 165	2031 à 2042
N'ayant aucune date d'échéance	4 586	808	s. o.
	95 749	24 973	

Les crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé expirent comme suit :

31 décembre 2023	Crédits d'impôt non utilisés	Période d'échéance
	\$	
Ayant une date d'échéance	2 356	2031 à 2033
N'ayant aucune date d'échéance	0	s. o.
	2 356	

31 décembre 2022	Crédits d'impôt non utilisés	Période d'échéance
	\$	
Ayant une date d'échéance	515	2031 à 2032
N'ayant aucune date d'échéance	0	s. o.
	515	

Les différences temporaires déductibles et les pertes en capital n'expirent pas en vertu de la législation fiscale actuelle. Des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au titre de ces éléments, car il n'est pas probable que la société génère, dans ces juridictions, un bénéfice imposable futur à l'égard duquel elle pourrait utiliser ces avantages.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

La société n'a pas comptabilisé de passifs d'impôt différé au titre des bénéfices non distribués de ses filiales pour l'exercice considéré ou les exercices précédents, car elle ne prévoit pas vendre ou rapatrier des fonds de ces placements, auquel cas les bénéfices non distribués pourraient devenir imposables. À la suite de la distribution de ces bénéfices sous forme de dividendes ou autrement, la société pourrait être assujettie à l'impôt ou à des retenues à la source.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du « Pilier 2 » (modifications d'IAS 12 *Impôts sur le résultat*)

La société entre dans le champ d'application du modèle de règles du Pilier 2 publié par l'OCDE. Étant donné que différents territoires adoptent une législation nationale généralement équivalente au modèle de règles du Pilier 2, la société pourrait, à compter du 1^{er} janvier 2024, être tenue de payer un impôt complémentaire sur son bénéfice net avant impôt au titre de la différence entre son taux d'imposition effectif dans un territoire donné aux fins de l'application du Pilier 2 et un taux d'imposition minimum de 15 %.

Étant donné qu'au 31 décembre 2023, la loi Pilier 2 nationale n'était pas encore entrée en vigueur dans les territoires où la société exerce ses activités, ni la société ni aucune de ses filiales n'était susceptible de devoir acquitter un impôt exigible lié au modèle de règles du Pilier 2 à cette date.

Le 12 décembre 2023, une loi Pilier 2 nationale a été adoptée en Bulgarie, qui est l'un des principaux territoires où la société pourrait être tenue de payer un impôt sur le résultat au titre du Pilier 2. La société a des filiales en Bulgarie (un territoire où le taux d'impôt prévu par la loi s'établit à 10 %) qui ont un taux d'impôt effectif combiné inférieur à 15 %. En outre, elle a des filiales à Chypre (un territoire où le taux d'impôt prévu par la loi s'établit à 12,5 %) qui ont également un taux d'impôt effectif combiné inférieur à 15 %.

Si les lois Pilier 2 nationales adoptées ou quasi adoptées au 31 décembre 2023 s'appliquaient à l'ensemble de l'exercice 2023, la charge d'impôt complémentaire aurait été, selon l'estimation de la société, de l'ordre de 7 M\$ à 10 M\$.

Ces informations ne reflètent pas toutes les exigences spécifiques des lois Pilier 2 nationales. Certaines informations n'étaient pas encore connues, ou ne pouvaient pas faire l'objet d'une estimation raisonnable, à la clôture de l'exercice, car la société est encore en train d'évaluer son exposition. La société suit de près l'évolution de la situation dans les différents territoires où elle exerce des activités, y compris les renseignements concernant spécifiquement la mise en œuvre des lois Pilier 2 nationales, afin de continuer à évaluer l'incidence globale sur son taux d'impôt effectif et ses résultats.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

18. Bénéfice net (perte nette) par action

Le résultat net dilué par action exclut toutes les actions ayant un effet potentiellement dilutif si leur effet est antidilutif, ainsi que toutes les actions ayant un effet potentiellement dilutif pour lesquelles les conditions de performance n'ont pas encore été remplies à la date de clôture. Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, les options sur actions, les UAR et les UALP antidilutives ont été exclues du calcul du bénéfice (de la perte) par action dilué lorsque leur effet était antidilutif.

	2023	2022
	\$	\$
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société (de base et dilué)	(7 835)	56 732
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (de base)	139 248 530	141 555 788
Incidence des titres dilutifs	—	3 047 697
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (dilué)	139 248 530	144 603 485
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société :		
De base	(0,06)	0,40
Dilué	(0,06)	0,39

19. Secteurs d'exploitation

La société a un seul secteur d'exploitation à présenter, la prestation de solutions technologiques de paiement à des commerçants et à des partenaires.

Information par secteur géographique

La société fournit des services de traitement des paiements en Amérique du Nord, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, en Amérique latine et en Asie-Pacifique.

Dans la présentation de l'information par secteur géographique, les produits des activités ordinaires sont fondés sur l'emplacement de facturation des commerçants et les actifs non courants sont fondés sur l'emplacement géographique des actifs.

	2023	2022
	\$	\$
Produits des activités ordinaires		
Amérique du Nord	642 601	336 563
Europe, Moyen-Orient et Afrique	487 802	465 935
Amérique latine	51,365	33 105
Asie-Pacifique	8,125	7 720
	1 189 893	843 323

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Les actifs non courants excluent les actifs financiers et les actifs d'impôt différé, s'il y a lieu.

	2023	2022
	\$	\$
Actifs non courants		
Canada	1 015 658	1 005 845
États-Unis	1 672 611	207 948
Union européenne	635 885	625 411
Reste du monde	2 560	3 262
	3 326 714	1 842 466

20. Instruments financiers et engagements

La principale exposition de la société au risque financier est décrite ci-après :

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à l'échéance. La société est donc exposée au risque de liquidité ayant trait à tous les passifs financiers comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière.

La société gère son risque de liquidité en surveillant ses obligations sur le plan de l'exploitation et du financement. Elle établit des prévisions concernant le budget et la trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers et les engagements d'achat, y compris les paiements d'intérêts estimatifs, au 31 décembre 2023.

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (exception faite de la taxe de vente)	172 120	172 120	172 120	—	—
Montant à payer à des commerçants	1 455 376	1 455 376	1 455 376	—	—
Facilité de crédit	1 248 270	2 029 633	128 042	604 105	1 297 486
Obligations locatives	12 274	13 032	4 859	6 897	1 276
Autres passifs ^{a)}	18 233	17 750	7 586	10 164	—
Engagements contractuels	s. o.	75 000	6 833	48 730	19 437
	2 906 273	3 762 911	1 774 816	669 896	1 318 199
Fonds distincts	(1 455 376)	(1 455 376)	(1 455 376)	—	—
	1 450 897	2 307 535	319 440	669 896	1 318 199

a) Les autres passifs comprennent des produits différés qui ne nécessiteront pas de flux de trésorerie contractuels.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Au 31 décembre 2023, la société disposait de fonds en caisse de 170 435 \$ et d'une facilité de crédit renouvelable inutilisée de 800 000 \$.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier devait manquer à ses obligations contractuelles. Il découle principalement de la trésorerie, des fonds distincts, des créances clients et autres débiteurs, des autres actifs courants et des dépôts auprès des fournisseurs de services de traitement des paiements. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Créances clients

La société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle évalue la solvabilité des contreparties concernées au moins à chaque date de clôture, ainsi que dans des circonstances particulières. L'octroi de crédit aux clients de la société nécessite beaucoup de jugement et repose sur une évaluation de la situation financière et des habitudes de paiement de chaque client. La société a établi divers contrôles internes afin d'atténuer le risque de crédit, y compris des limites de crédit et des modalités de paiement qu'elle examine et approuve. La société n'a pas comptabilisé de provision significative à l'égard des créances clients dans les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022.

Trésorerie et fonds distincts

Le risque de crédit associé aux institutions financières qui détiennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des fonds distincts est contrôlé, car nous nous efforçons de conserver ces fonds auprès d'institutions financières dignes de confiance et auprès d'un groupe diversifié d'institutions financières.

b) *Risque de marché*

Le risque de marché s'entend du risque que la société subisse des pertes découlant de fluctuations défavorables des facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux d'intérêt et les cours de change.

Risque de change

La société est exposée au risque financier lié aux fluctuations des cours de change et à l'instabilité de ces taux. Le risque de change est limité à la partie des transactions commerciales de la société libellées en d'autres monnaies que le dollar américain. Les fluctuations des cours de change peuvent entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la société.

Environ 46 % des produits des activités ordinaires de la société et 36 % des dépenses sont en d'autres monnaies que le dollar américain. La société n'a conclu aucun accord visant à couvrir ses risques liés aux cours de change. Aucune autre monnaie que le dollar américain ne représente plus de 10 % des produits des activités ordinaires de la société.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Le tableau qui suit présente un aperçu des risques de change importants auxquels la société est exposée, en dollars américains aux dates indiquées.

	CAD	EUR	MXN	ILS	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2023						
Trésorerie	2 106	19 525	15 532	3 311	17 512	57 986
Créances clients et autres débiteurs	19 819	3 954	1 618	425	5 837	31 653
Montant à payer à des commerçants	(20 958)	(24 435)	(26 487)	(12 548)	(9 802)	(94 230)
Obligations locatives	—	(1 511)	—	(918)	(1 234)	(3 663)
Exposition nette	967	(2 467)	(9 337)	(9 730)	12 313	(8 254)
31 décembre 2022						
Exposition nette	(790)	18 720	—	(12 632)	12 469	17 767

Un raffermissement de 10 % des devises ci-dessus par rapport au dollar américain aurait affecté l'évaluation des instruments financiers libellés en ces monnaies et aurait fait varier les capitaux propres et le bénéfice net selon les montants présentés ci-dessous. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes, plus particulièrement les taux d'intérêt, et ne tient pas compte de l'incidence des ventes et des achats prévus.

	CAD	EUR	MXN	ILS	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2023						
Augmentation (diminution) des capitaux propres et de la perte nette	97	(247)	(934)	(973)	1 231	(826)
2022						
Augmentation (diminution) des capitaux propres et du bénéfice net	(79)	1 872	—	(1 263)	1 247	1 777

Un affaiblissement de 10 % des devises par rapport au dollar américain aurait un effet égal mais opposé.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le tableau qui suit présente l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt aux 31 décembre 2023 et 2022.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Taux d'intérêt variable
Fonds distincts	Taux d'intérêt variable
Prêt consenti	Taux d'intérêt fixe
Actif/passif financier dérivé – swap de taux d'intérêt	Note 21
Facilités de crédit et emprunts	Note 12

La société ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux d'intérêt fixe à la JVRN.

Les facilités de crédit et emprunts portent intérêt à des taux variables, et la société est donc exposée au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Ce risque est partiellement atténué par le solde en trésorerie de la société qui porte également intérêt à des taux variables. En septembre 2023, la société a également conclu un contrat de swap de taux d'intérêt afin de couvrir une partie de ses paiements d'intérêts variables futurs.

Selon l'encours actuel des facilités de crédit et emprunts à taux variables, les équivalents de trésorerie et le swap de taux d'intérêt, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait entraîné une augmentation de 9 750 \$ de la perte nette en 2023 (une augmentation du bénéfice net de 1 073 \$ en 2022). Une baisse de 100 points de base en 2023 aurait entraîné une augmentation de 9 750 \$ du bénéfice net en 2023 (une diminution du bénéfice net de 1 073 \$ en 2022). Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes, plus particulièrement les cours de change.

21. Détermination des justes valeurs

Certaines des méthodes comptables et des obligations d'information de la société nécessitent l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées, aux fins de l'évaluation ou de la communication, selon les méthodes décrites ci-après.

Actifs financiers et passifs financiers

Lorsqu'elle établit la juste valeur, la société utilise une hiérarchie des justes valeurs fondée sur les niveaux définis ci-dessous :

- Niveau 1 : données observables, telles que les prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont directement ou indirectement observables.
- Niveau 3 : données non observables basées sur peu ou pas de données existantes sur le marché, exigeant que la société établisse ses propres hypothèses.

La société a déterminé que, compte non tenu de l'instrument financier dérivé, la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs financiers courants se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

La juste valeur des passifs non courants à taux d'intérêt variable se rapproche de leur valeur comptable, car les passifs portent intérêt à un taux qui varie en fonction du taux du marché.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Le tableau qui suit présente les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

	Notes	Hierarchie des justes valeurs	2023 \$	2022 \$
Actif				
Placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		Niveau 1	1 255	1 002
Actif financier dérivé – swap de taux d'intérêt		Niveau 2	677	—
Placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		Niveau 3	2 444	2 148
Placement dans un instrument de capitaux propres désigné à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Niveau 3	25 862	—
Avances consenties à une organisation commerciale indépendante tierce		Niveau 3	—	2 154
Passif				
Passif financier dérivé – swap de taux d'intérêt		Niveau 2	7 780	—

Swap de taux d'intérêt

En septembre 2023, la société a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 300 000 \$, qui porte intérêt à un taux fixe de 4,67 % et arrive à échéance le 30 septembre 2026, afin de couvrir une partie de ses paiements d'intérêts variables futurs. Ce dérivé est comptabilisé à la juste valeur et est présenté dans les autres actifs et passifs courants et dans les passifs non courants dans les états consolidés de la situation financière.

La juste valeur du swap de taux d'intérêt est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à l'aide d'une courbe de rendement qui reflète le taux interbancaire de référence pertinent utilisé par les intervenants du marché pour établir le prix des swaps de taux d'intérêt.

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Éléments de niveau 3 selon l'évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente les variations des éléments de niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

	Avances consenties à une organisation commerciale indépendante tierce	Placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Passif au titre de l'option de vente lié à LPP	Contreparties éventuelles	Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2021	16 616	1 148	531	3 004	—
Règlement	—	—	—	(2 012)	—
Acquisition	—	1 000	—	—	—
Montants résiduels reçus de commerçants, déduction faite des intérêts sur les avances consenties à un tiers	(1 495)	—	—	—	—
Règlement des avances consenties à un tiers	(12 967)	—	—	—	—
Réévaluation de la juste valeur	—	—	(531)	(992)	—
Solde au 31 décembre 2022	2 154	2 148	—	—	—
Acquisition	—	1 270	—	—	25 000
Montants résiduels reçus de commerçants, déduction faite des intérêts sur les avances consenties à un tiers	(108)	—	—	—	—
Règlement des avances consenties à un tiers	(2 046)	—	—	—	—
Incidence des fluctuations des cours de change	—	—	—	—	862
Réévaluation de la juste valeur	—	(974)	—	—	—
Solde au 31 décembre 2023	—	2 444	—	—	25 862

La réévaluation de la juste valeur des instruments de niveau 3 est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les instruments évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les autres actifs non courants. Les hypothèses et les méthodes d'évaluation ayant servi aux évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont décrites ci-après :

- Le 15 mars 2023, la société a acquis une participation dans une société fermée pour une contrepartie totale en trésorerie de 25 000 \$. La société a désigné cette participation comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La juste valeur est estimée au moyen d'une approche axée sur le marché, qui correspond au multiple appliqué au bénéfice.
- Au 31 décembre 2023, la juste valeur de la contrepartie éventuelle pour l'acquisition de Mazooma était de néant (néant pour décembre 2022). La juste valeur des contreparties éventuelles est déterminée selon une formule précisée dans la convention d'achat. La principale hypothèse porte sur les prévisions de la performance financière. La contrepartie maximale qui pourrait être versée si les objectifs financiers futurs étaient atteints s'élève à 331 658 \$ CA (250 365 \$).

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Passif au titre de l'option de vente lié à LPP

Le 4 février 2022, la société a reçu un avis d'exercice de l'option de vente détenue par les détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de LPP, qui oblige la société à acquérir la participation de 40 % restante dans LPP à la juste valeur marchande. Le 7 avril 2022, la société a conclu l'acquisition de la participation restante de 40 % dans LPP pour une contrepartie en trésorerie de 39 751 \$.

22. Transactions entre parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants se compose de ce qui suit :

	2023	2022
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel à court terme	8 733	6 007
Paiements fondés sur des actions	71 730	71 286
	80 463	77 293

Autres transactions entre parties liées

	Valeur transactionnelle		Solde dû aux 31 décembre	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Charges – voyages i)	1 976	1 139	745	137

i) Dans le cours normal des activités, la société reçoit des services d'une entreprise détenue par un actionnaire de la société. Les services reçus consistent en des services de voyages.

23. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2023	2022
	\$	\$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances clients et autres débiteurs	(25 085)	(19 714)
Stocks	(746)	(840)
Charges payées d'avance	(1 180)	(3 771)
Actifs sur contrat	(1 263)	(1 769)
Montant à payer à des commerçants	15 432	24 266
Autres passifs courants et non courants	428	(9 053)
	(12 414)	(10 881)

Corporation Nuvei

Notes annexes

31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars américains, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

24. Informations à fournir sur le capital

L'objectif de la société en matière de gestion du capital est d'assurer une liquidité suffisante pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et entreprendre des acquisitions sélectives, tout en maintenant un profil de crédit solide et une structure du capital qui maintient le ratio d'endettement total sous les limites fixées dans le cadre de ses facilités de crédit.

Le capital de la société se compose de la dette nette et des capitaux propres attribuables aux actionnaires. La dette nette se compose de la dette portant intérêt diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le capital de la société sert à financer les besoins en fonds de roulement, les dépenses d'investissement et les acquisitions d'entreprises. La société finance ces besoins à l'aide des flux de trésorerie générés à l'interne et des montants prélevés sur ses facilités de crédit à long terme.

La principale mesure utilisée par la société pour surveiller son levier financier est son ratio d'endettement total, défini comme étant le rapport entre l'encours de la dette nette consolidée, qui correspond à la dette à long terme moins les liquidités non soumises à restrictions, et le BAIIA ajusté consolidé, calculé conformément aux modalités de la convention de crédit. Aux termes de ses facilités de crédit modifiées et mises à jour (note 12), la société doit maintenir un ratio d'endettement total inférieur ou égal à 5,00 : 1,00 au 31 décembre 2023 et jusqu'au 31 mars 2025. Au 31 décembre 2023, la société se conformait à cette exigence.

Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital, la société peut conclure ou rembourser des facilités de crédit et emprunts, émettre ou racheter des actions, ajuster les dividendes versés aux actionnaires ou entreprendre d'autres activités appropriées selon les circonstances particulières.

25. Éventualités

De temps à autre, la société est partie à divers litiges survenant dans le cadre de ses activités courantes. La société est également exposée à de possibles positions fiscales incertaines dans certains territoires. La direction ne s'attend pas à ce que la résolution de l'un de ces litiges ou de leur ensemble ait un effet important sur les états financiers consolidés de la société.

26. Événement postérieur à la date de clôture

Le 5 janvier 2024, la société a acquis 100 % des actions de Till Payments, une société de technologies de paiement axée sur les services de fournisseurs indépendants de logiciels (« FIL ») établie à Sydney, en Australie, pour une contrepartie totale de 36 905 \$, se composant de 30 000 \$ en trésorerie et de 6 905 \$ en prêt à recevoir considéré comme faisant partie de la contrepartie transférée. En raison de la période limitée entre la date de clôture de l'acquisition de Till Payments et le dépôt des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, il a été impossible en pratique de présenter certaines informations à fournir sur les acquisitions d'entreprises, notamment la répartition provisoire du prix d'achat.